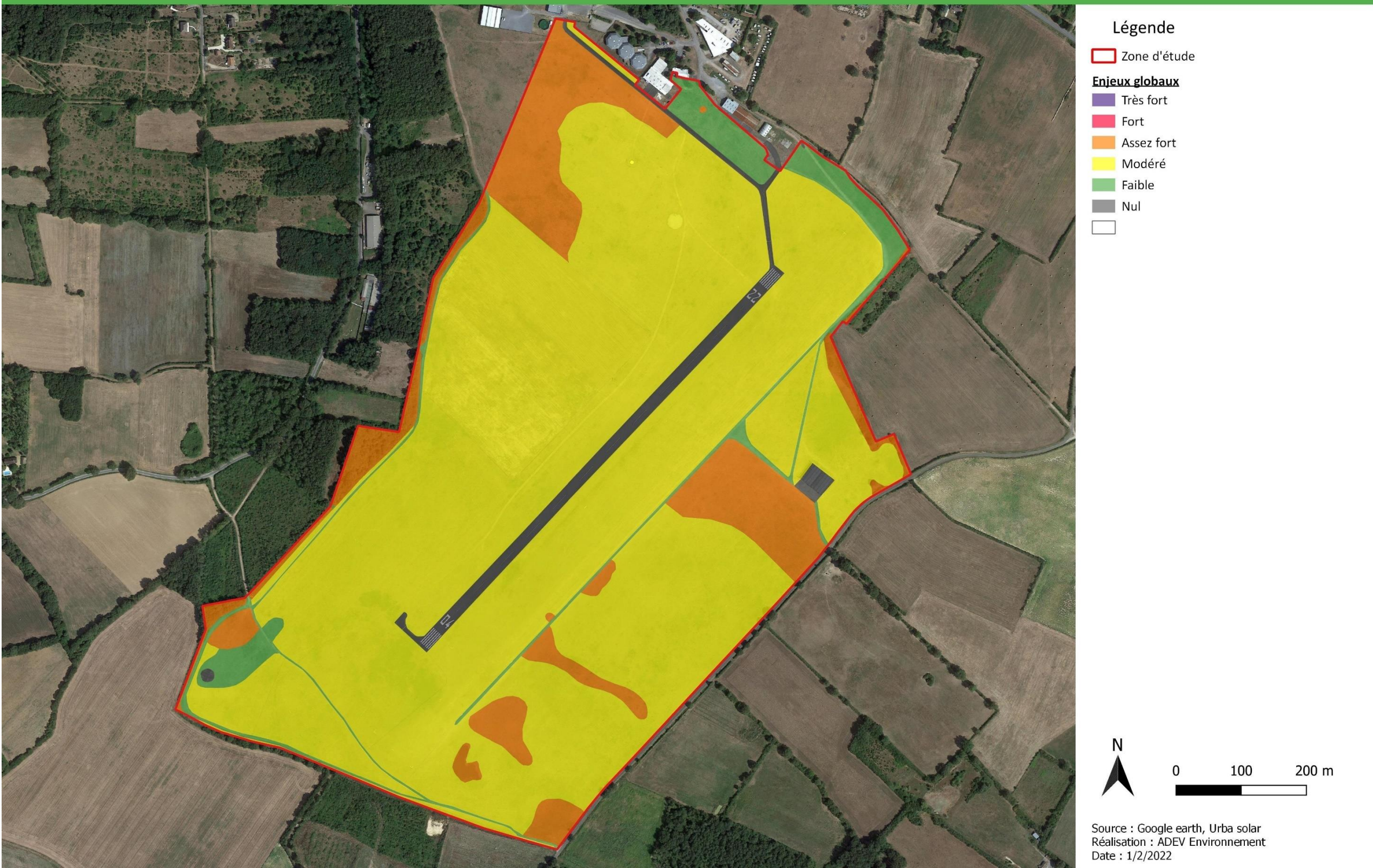




Carte 38 : Cartographie des enjeux globaux

3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Objectif : Inventaire et description des unités paysagères, des sites et des monuments pouvant être impactés par le projet.
Détermination et identification des enjeux paysagers liés à la visibilité du site du projet dans le paysage local.

Sources des données : Atlas des paysages de l'Indre, Base Mérimée, Atlas des patrimoines

3.3.1. LE PAYSAGE

3.3.1.1. L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'INDRE

□ Définition de l'unité paysagère

Les ensembles paysagers permettent de comprendre comment s'organise et se structure le paysage.

Une unité paysagère est une entité spatiale dont l'ensemble des caractères présentent une homogénéité d'aspect, sans qu'il y ait uniformité systématique. Ces caractères s'apprécient notamment à travers : le relief, l'hydrographie, l'occupation du sol, les formes d'habitat, les formes de végétation, la nature des visions, les ambiances, les frontières régionales géographiques et/ou historiques.

Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. Une unité paysagère peut être divisée en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une légère différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes.

Les unités paysagères regroupent plusieurs communes et sont souvent de grande dimension, entre l'échelle régionale et locale. Elles comprennent la plupart du temps un ou deux pôles urbains importants.

□ Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Le département de l'Indre est composé de 5 unités paysagères décrits dans l'Atlas des paysages paru en 2001 :

- Le Boischaut méridional ;
- La Brenne ;
- La Champagne Berrichonne ;
- Les Gâtines de l'Indre ;
- Le Pays Blancois.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'unité paysagère rencontrée est celle du « Pays Blancois ».

Il est aussi à noter que l'aire d'étude éloignée est comprise dans le périmètre du **Parc Naturel Régional de la Brenne**, dont les enjeux en termes de paysage sont à prendre en compte, notamment l'intégration paysagère du projet.

L'unité paysagère « Pays Blancois » est le type de paysage représenté à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.



Figure 31 : Unités paysagères du département de l'Indre

Source : DDT de l'Indre

3.3.1.2. LES PAYSAGES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les éléments qui suivent sont repris en grande partie de l'atlas des paysages de l'Indre.

□ Le Pays Blancois

L'unité paysagère du Blancois occupe la totalité de l'aire d'étude éloignée du projet. Elle se présente comme un vaste espace voué à la culture intensive sur les plateaux mais qui conserve cependant une bonne proportion de bois et de bosquets, dont la densité croît près des rivières (l'Anglin et la Creuse) ainsi qu'un réseau de haies à grandes mailles.

De nombreux hameaux et corps de fermes discrets jalonnent cet espace. L'ouverture de ce paysage permet aux éléments verticaux de jouer le rôle de repères paysagers, voire de points d'appel : de nombreux châteaux d'eau sont perceptibles, ainsi que les grands silos et certains clochers d'église.

L'Anglin et la Creuse traversent le territoire dans des vallées plus ou moins encaissées qui présentent une plus grande diversité des motifs paysagers : prairies et ripisylves qui suivent les rivières, falaises et demeures remarquables (la grande majorité des monuments historiques est positionnée dans les vallées).

La taille et la profondeur des champs visuels varient largement selon que l'on soit positionné dans les vallées ou sur le plateau. A partir des points hauts les vues sont presque plongeantes. L'horizon est très lointain et par temps humide se confond avec le ciel. Les axes routiers, l'horizon, les trames bocagères, et les géométries irrégulières des parcelles sont les lignes directrices de ces points de vue. C'est à partir de ces hauteurs que l'on distingue le plus les éléments verticaux telles les silhouettes de bourgs.



Carte 39 : Illustration d'une vue plongeante sur la ville du Blanc

A partir des points bas des vallées, les vues sont rasantes et courtes. Lorsque l'on traverse l'entité paysagère, ces deux types de perspectives sur le paysage s'alternent et rythment ainsi la traversée de ce paysage majoritairement ouvert.

Les villages ont une structure regroupée autour de l'église, et le rôle fédérateur des vallées se lit clairement dans ce paysage. Si l'habitat ancien présente une certaine homogénéité, **les nouvelles habitations sont éparées et en périphérie des bourgs.**

Malgré l'ouverture générale du paysage permise par le relief, les structures végétales limitent souvent les ouvertures visuelles. Entre les bois, les lignes arborées et arbustives du bocage et les arbres isolés, les ligneux constituent un motif paysager majeur sur ce territoire. Ce motif participe à la lisibilité générale du paysage en constituant des repères visuels et en orientant les perceptions.

❑ La Vallée de la Creuse et de l'Anglin

La morphologie des vallées de la Creuse et de l'Anglin, résultante des processus d'érosion sur la couche géologique, forme une entité paysagère en soi. La roche calcaire nue est visible sur certains coteaux. Les vallées sont encaissées et regroupent une gamme variée d'activités et d'occupations du sol qui les définissent en tant **qu'unité ou sous-unité paysagère distincte.**

Ces vallées sont relativement encaissées et les vallons adjacents même de petite taille sont importants dans la lisibilité globale du paysage. La végétation au sein des vallées se manifeste sous des aspects variés. Elle contribue ainsi à la diversité des paysages rencontrés. A proximité des cours d'eau, une ripisylve se détache souvent du paysage environnant. Les berges plus sauvages présentent une richesse végétale particulière. Trop humides pour être consacrées à des grandes cultures, ces parcelles sont destinées à l'élevage (pâturage et fauchage).

Dans le cadre de ces vallées, la régression des prairies au profit des champs labourés tend à réduire considérablement le contraste entre vallée et plateau et donc à réduire la différence de lisibilité entre ces deux structures paysagères.

❑ Le Parc Naturel Régional de la Brenne

La création du parc témoigne d'une reconnaissance sociale forte, qui s'attache à protéger une diversité biologique élevée, elle-même indissociable d'une diversité paysagère. Les vallées de la Creuse et de l'Anglin, les bocages du Boischaut Sud, ou encore le Pays aux mille étangs contribuent à façonner un territoire aux multiples facettes.

Le Charte du PNR traduit cette reconnaissance et propose onze mesures prioritaires qui doivent contribuer à concilier la préservation d'un territoire avec la nécessité de soutenir son développement économique, culturel et touristique. Une des mesures les plus importantes consiste ainsi à préserver et gérer le patrimoine paysager, à la fois support d'une économie tournée vers le tourisme et terreau d'une biodiversité reconnue. Elle se décline en plusieurs actions :

- Le maintien des paysages ouverts du Centre Brenne ;
- La préservation et la gestion du bocage du Boischaut-Sud, ainsi que des vallées de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, par la mise en place de contrat de paysages ;
- Une meilleure insertion des infrastructures, en particulier des lignes électriques aériennes.

❑ La Charpente paysagère

On entend par charpente paysagère la notion de socle, de soubassement des paysages. Il s'agit du cadre physique des paysages étudiés. Sa valeur est de trois ordres : naturelle (car elle est le produit combiné des forces de la nature), permanente (car ces forces s'inscrivent dans le temps long) et spécifique (car la charpente donne sa singularité au site).

L'aire d'étude éloignée du projet présente une morphologie de plateau légèrement ondulé. Il est fortement marqué par deux vallées entaillées dans le calcaire : la vallée de la Creuse qui parcourt le centre de l'aire d'étude et celle de l'Anglin située au sud.

Les paysages du territoire sont très variés avec des plateaux agricoles et des vallées alternant paysages jardinés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et versants boisés marqués.

Le relief ne dépasse pas 130 m d'altitude et culmine à l'ouest et au sud-est de l'aire d'étude éloignée. Les points topographiques les plus bas (80 mètres NGF) sont situés le long de la Creuse.

Principal cours d'eau du territoire, la Creuse constitue une **artère médiane fédératrice du Blancois**. En effet, la rivière offre une ligne de rupture paysagère entre le nord et le sud du territoire. En amont du Blanc elle serpente dans une plaine alluviale bordée de coteaux boisés, tandis qu'en aval elle est bordée par des falaises calcaires. Sur les rebords des plateaux se sont développés des prés maigres sur calcaires ou « pelouses calcicoles ».

Les vues depuis les vallées sont courtes car bloquées par une ripisylve relativement dense qui joue un rôle de masque visuel.



Carte 40 : Vue sur la Creuse au Blanc

Source : CC. Brenne-Val de Creuse

Le relief légèrement ondulé au niveau des plateaux associé aux masses boisées réparties sur le territoire et qui occupent généralement les points hauts ou les fonds de vallées participe à animer et à rythmer le paysage local en ouvrant et en fermant successivement les vues.

A l'est de l'aire d'étude, on note la présence d'un espace bocager avec un réseau de haies relativement denses qui entourent des parcelles agricoles. **Ce maillage bocager compose généralement des paysages aux vues plutôt courtes** et l'habitat se répartit selon un ordre double : de petits bourgs souvent disposés dans les plis du relief (vallées et vallons) et de très nombreux écarts, faits de fermes isolées ou de groupes plus ou moins compacts d'édifices qui mêlent bâtiment d'habitation et d'exploitation, dispersés sur une grande partie sud-est du territoire.

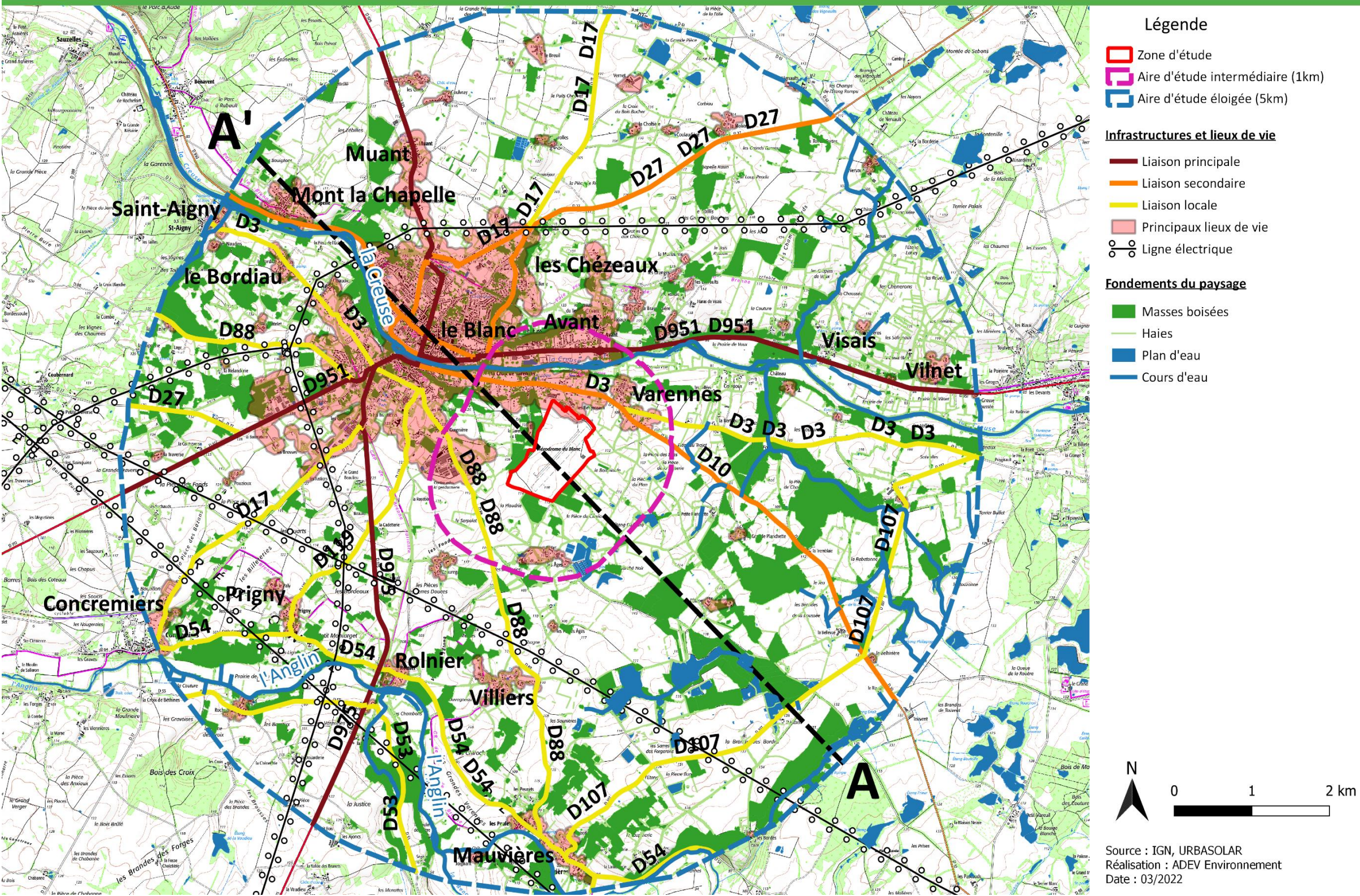
Sur les plateaux, les horizons de terres sont, de loin en loin, en prise directe avec le ciel. Mais, le plus souvent, ces horizons sont captés par quelque détail, arbre ou bâtisse.

Le nord-ouest du territoire est marqué par un paysage urbanisé correspondant à la trame urbaine de la ville du blanc.

L'habitat est principalement regroupé autour des principaux lieux de vie qui sont : **Saint-Aigny, Mauvières, Concremiers et Le Blanc. De par la distance et le contexte boisé et bocager autour du site, ces principaux lieux-de vie ne présentent pas d'enjeu vis-à-vis du projet.**

La carte et la coupe topographique présentées ci-dessous illustrent un aspect du relief et de la charpente paysagère de l'aire d'étude éloignée sur l'axe sud-est/ nord-ouest.

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Le Blanc (36)
Structure du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 41 : Éléments structurants du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

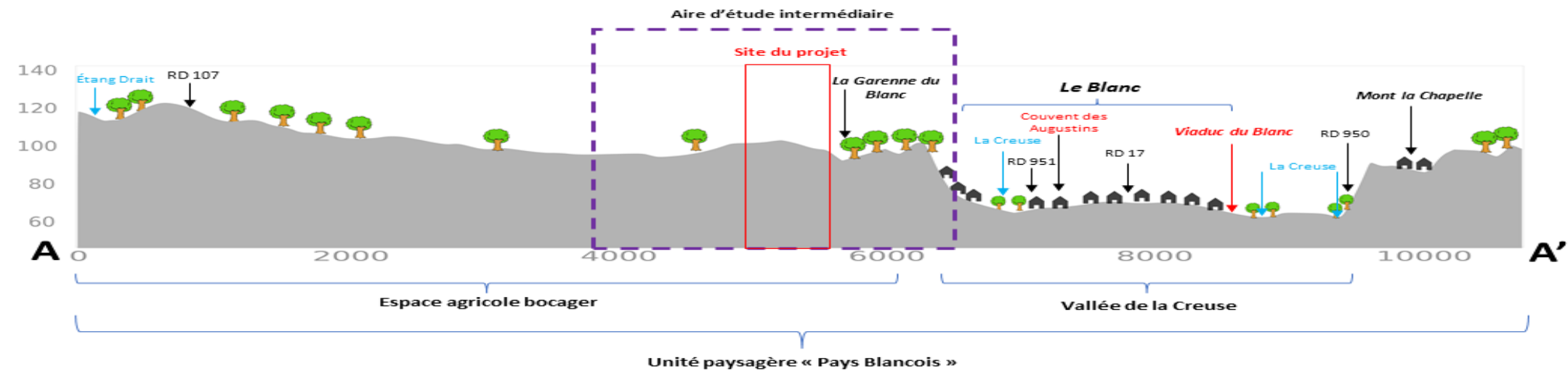


Figure 32 : Coupe topographique AA'

❑ **L'occupation du sol**

Le territoire s'articule autour des éléments suivants :

- Une prédominance des espaces agricoles de polyculture sur un arc ouest (Pays Blancs) et au nord-est (La Pérouille, Nuret) mais en organisation mosaïque en association avec des structures plus complexes (associant prairies, espaces naturels ...) générant tout de même des paysages plus ouverts,
- Une forte dominance de prairies et systèmes culturels complexes aux paysages plus fermés et bocagers dans l'arc sud-est du territoire (Boischaud sud) en lien avec des activités d'élevage,
- Une ponctuation boisée sur l'ensemble du territoire avec une plus forte concentration des espaces boisés en Brenne et notamment au sud de la vallée de la Creuse (commune de Ciron, Oulches, Rivarennas, Luzeret), essentiellement concentrés à l'est, parallèlement au cours de la Creuse,
- Une prédominance d'étangs en Brenne, au nord de la Creuse (Rosnay, Douadic, Ruffec, Ciron).

❑ **Les lieux de vie**

L'habitat est composé de deux figures principales :

- Un habitat isolé et dispersé sous forme de hameaux de petites tailles, réparti de manière assez homogène en dehors des centre-bourg,
- Un habitat dense et regroupé, c'est le cas notamment de la ville du Blanc (principale lieu de vie du territoire).

❑ **Les axes de communication et les infrastructures**

Les nombreux axes routiers du territoire sont des supports de découverte du paysage. Ils permettent d'apprécier les diversités d'ambiances et de motifs de chaque unité, appréciant les transitions progressives et les percées visuelles.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée du site du projet, les axes de communication se répartissent en deux catégories :

- Les principales routes départementales qui relient les grands pôles urbains entre eux. Il s'agit notamment de la RD 951 au centre, de la RD 27 au nord et enfin la RD 975 au sud.
- Ensuite un vaste réseau de routes locales qui relie l'habitat isolé aux bourgs adjacents.

L'aire d'étude éloignée est caractérisé par un paysage agricole ponctué par des boisements une trame bocagère persistante. Il est aussi marqué par la vallée de Creuse et celle de l'Anglin qui structurent le paysage local.

L'aire d'étude est traversée par plusieurs routes départementales qui desservent les principales unités d'habitation.



Photo 18 : Paysage agricole ponctué de boisement de l'aire d'étude éloignée

Source : ADEV Environnement



Photo 19 : Vue depuis la RD 975

Source : Google Street View (janvier 2022)

3.3.1.3. L'INSCRIPTION PAYSAGERE DU SITE DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Le site du projet

Le site du projet se situe en périphérie de la ville du Blanc. Il couvre une superficie d'environ 75,9 ha composé essentiellement d'une piste d'atterrissage et de milieux ouverts de type prairie. On note aussi la présence d'un boisement au lieu-dit la Garenne du Blanc qui borde la limite ouest du périmètre du site.

Fonctionnement visuel et structure du paysage locale

Le site du projet prend place dans un contexte fortement urbanisé (principalement à l'ouest et au nord de l'aire d'étude intermédiaire). Le paysage local est caractérisé par un gradient décroissant de la densité de zones bâties entre la partie nord-ouest et la partie est de l'aire d'étude. En effet, contrairement à la partie ouest, l'est de l'aire d'étude se présente comme un espace agricole (essentiellement composé de prairie) marqué par un maillage bocager dense (cf. Photo ci-dessous). Les vues y sont courtes, ce qui limite la perception du site du projet depuis cet espace.



Photo 20 : Vue sur le paysage agricole bocager présent à l'est de l'aire d'étude intermédiaire

Source : ADEV Environnement

Le nord de l'aire d'étude intermédiaire est marqué par la vallée de Creuse et la ripisylve qui longe la rivière. Cette dernière contribue à bloquer les vues depuis les habitations situées sur la rive droite de la Creuse (depuis les lieux-dits : les Fosses d'Avant et Avant). Le site du projet n'est pas non plus perceptible depuis les unités d'habitation situées sur la rive gauche de la Creuse (la Croix de Varenne et Varenne) du fait de la distance, de la topographie et la densité du bâti. Aussi, les habitations du Blanc n'offrent pas de vues sur le site du projet. En effet, la masse boisée située au lieu-dit la Garenne du Blanc contribue au cloisonnement du site. Il joue ainsi un rôle de masque visuel, réduisant ainsi les sensibilités du projet vis-à-vis des lieux de vie proche présents à l'ouest du site (cf. Carte 42) Le sud de l'aire d'étude présente un espace relativement plus ouvert avec cependant la persistance d'un maillage bocager résiduel.

La présence d'un boisement le long de la limite ouest du site associé au maillage bocager dense présent à l'est de l'aire d'étude favorisent l'inscription paysagère du site du projet.

Le réseau viaire local

À l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, le réseau viaire se compose principalement de petites routes communales reliant les principaux lieux-dits et les routes départementales RD 951, RD3 et RD88 qui parcourent le nord, l'ouest et le sud de l'aire d'étude. La voie communale qui longe la limite est du site, la RD 88 et le chemin du Bois Bichier qui mène au lieu-dit la Garenne du Blanc, constituent les principaux axes de découverte du projet. Ces routes offrent en effet des vues directes et/ ou filtrées sur le site (Cf. Photos ci-dessous). La localisation de ces points de vue est présentée sur la Carte 42. L'image qu'on se forge du paysage local depuis les axes de circulation (notamment celle qui parcourent l'est et le sud de l'aire d'étude) est celle d'un plateau agricole bocager au relief légèrement vallonné et ponctué de boisements.

Les enjeux liés aux axes de communication sont modérés.

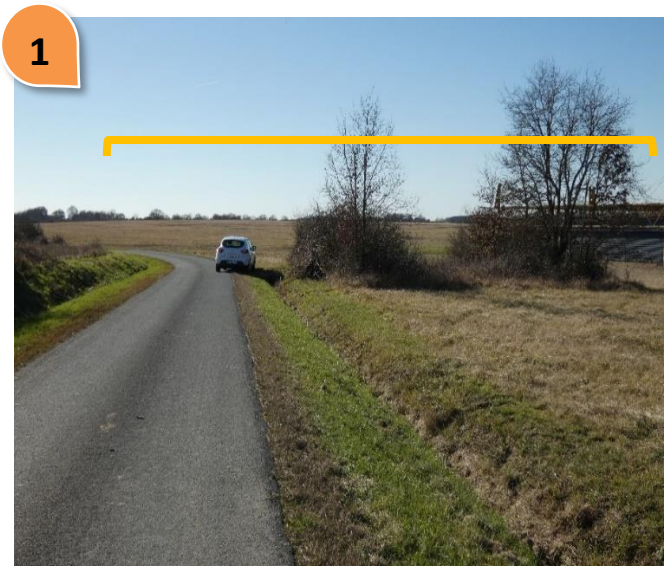


Photo 21 : Vue directe depuis la limite est du site (au niveau de la route communale)

Source : ADEV Environnement



Photo 22 : Vue directe depuis la limite sud-est du site

Source : ADEV Environnement



Photo 23 : Vue filtrée depuis le Chemin du Bois Bichier

Source : ADEV Environnement



Photo 24 : Vue directe depuis la RD 88

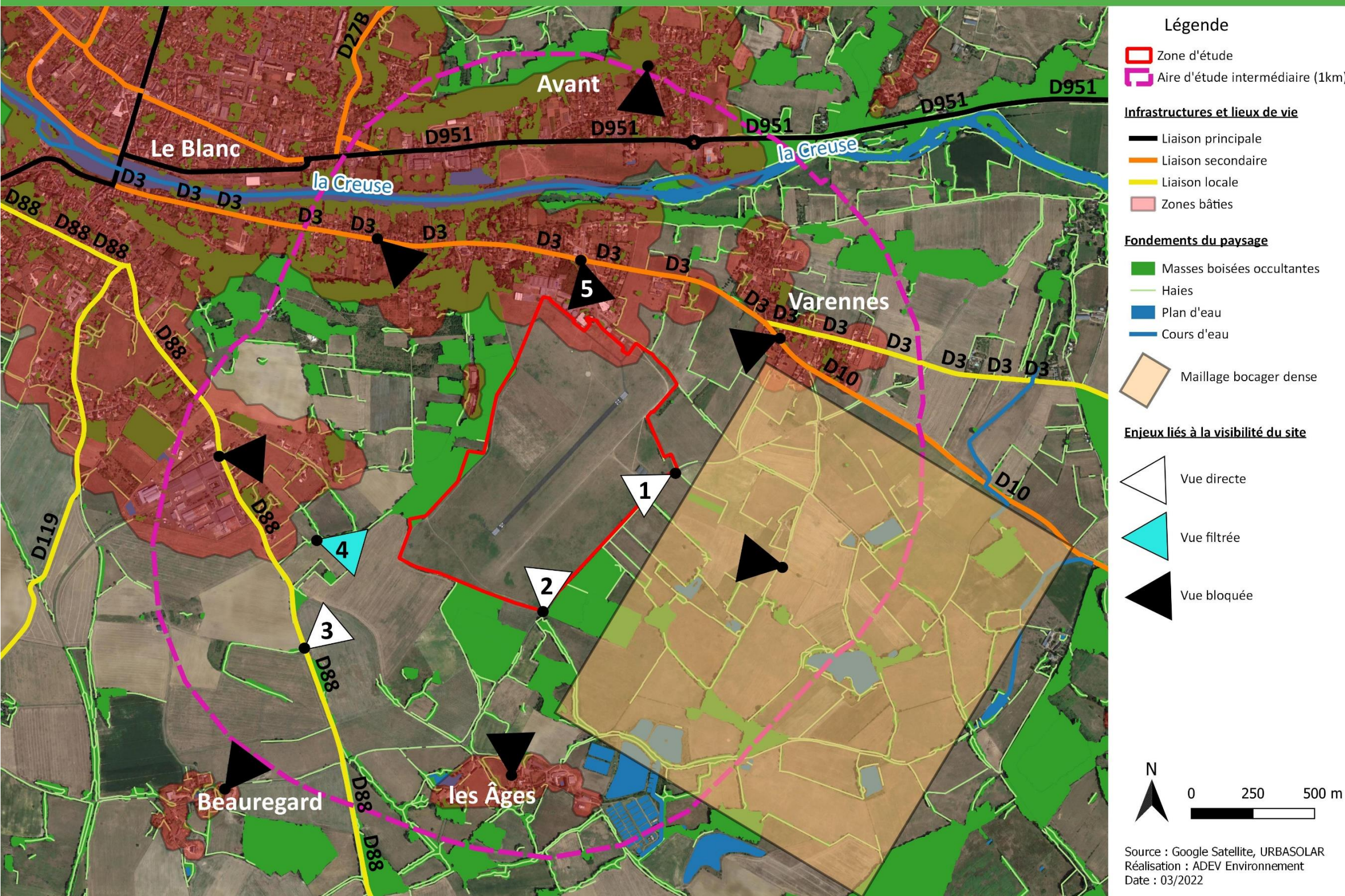
Source : ADEV Environnement

5



Photo 25 : Vue bloquée depuis la RD 3

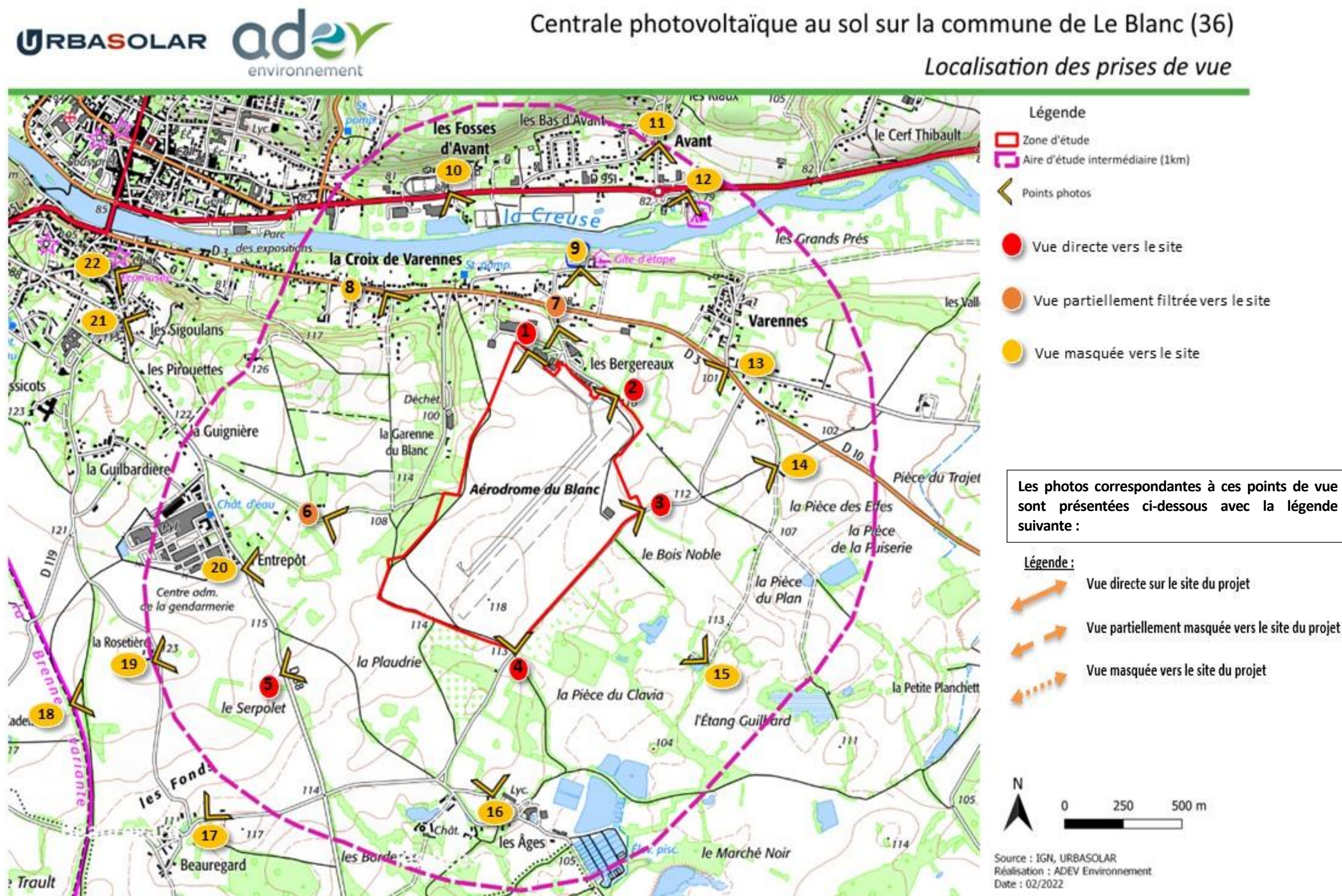
Source: Google Street View (Octobre 2021)



Carte 42 : Composantes paysagères de l'aire d'étude intermédiaire

3.3.1.4. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

L'ensemble des prises de vue ci-dessous ont été effectuées sur site par ADEV Environnement.



Carte 43 : Localisation des prises de vue

Planche photographique n°1 : Vue directe sur le site du projet

Le site du projet se découvre en vue proche depuis les points de vue n° 1 à 4 situés à proximité immédiate de celui-ci. Ces points offrent **une vue ouverte sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet**. Depuis le point de vue n°5 situé au niveau de la route départementale 88, le site est aussi visible. Il s'agit là cependant **d'une vue intermédiaire qui s'ouvre sur une petite partie de la ZIP**. En effet, la présence d'une haie bordant la limite sud du périmètre de l'aérodrome participe à limiter les vues depuis cet axe de circulation.



Photo 26 : Découverte du site depuis la limite nord-ouest du périmètre



Photo 27 : découverte du site depuis la limite nord du périmètre



Photo 28 : Découverte du site depuis la limite est du périmètre



Photo 29 : Découverte du site depuis la limite sud-est du périmètre



Photo 30 : Découverte d'une partie du site depuis la RD 88

Planche photographique n°2 : Vue partiellement masquée vers le site du projet

Depuis les points de vue n°6 et 7, la zone d'implantation potentielle du projet est perceptible. Il s'agit cependant de vues partiellement masquées par la topographie et/ou la présence de haies et boisements qui filtrent les vues en direction de la ZIP.



Photo 31. Vue en direction du site depuis le chemin du Bois Bichier



Photo 32 : Vue en direction du site depuis les abords du lieu-dit les Bergereaux (au niveau de la route de l'aérodrome)

Planche photographique n°3 : Vue masquée vers le site du projet

Depuis les points de vue n°8 à 22 présentés ci-dessous, la zone d’implantation potentielle du projet n’est pas visible. Il s’agit en effet de points de vue situés à des distances relativement éloignées du site. Aussi, on note la présence de nombreux masques visuels entre ces points et la ZIP. Il s’agit entre autres de :

- La densité du bâti relativement importante à l’ouest et au nord;
- La ripysylve qui longe la creuse ;
- Le maillage bocager présent à l’est du site ;
- Le boisement qui longe la limite ouest du site et qui bloque les vues depuis les quartiers sud de la ville du Blanc.



Photo 33: Vue en direction du site depuis la RD 3 (au lieu-dit la Croix de Varennes)



Photo 34 : Vue en direction du site depuis les abords de la Base de plein air du Blanc



Photo 35 : Vue en direction du site depuis les abords du stade Vélodrome (au lieu-dit les Fosses d’Avant)



Photo 36 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit Avant



Photo 37 : Vue en direction du site depuis le camping municipal



Photo 38 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit Varennes



Photo 39 : Vue en direction du site depuis la « Pièce des Elfes »



Photo 40 : Vue en direction du site depuis « la Pièce du Clavia »



Photo 41 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit les Âges



Photo 42 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit Beauregard



Photo 43 : Vue en direction du site depuis le GR de Pays de la Brenne



Photo 44 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit la Rosetière



Photo 45 : Vue en direction du site la RD 88 (au lieu-dit l'Entrepôt)



Photo 46 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit les Sigoulans



Photo 47 : Vue en direction du site depuis les abords de l'Ecomusée du Blanc

3.3.1.5. LES DYNAMIQUES PAYSAGERES

La comparaison des photos aériennes IGN des années 50 à nos jours nous amène à constater que l’occupation du sol des environs du site du projet connaît certaines permanences et dynamiques.

En effet, à l’échelle de l’aire d’étude rapprochée du projet, on note :

- Un regroupement et un grossissement de la taille des parcelles du fait de l’évolution des pratiques et de la politique agricole (remembrement agricole entre les années 60 et 80) ;
- Une légère augmentation des surfaces boisées ;
- Un maintien de la trame bocager résiduel présent à l’est du site ;
- L’étalement urbain de la ville du Blanc, notamment le long de la RD 3 et la RD 951.

Au niveau du site du projet et de ces abords immédiats, les évolutions majeures sont :

- Le développement du bâti au nord du site (au lieu-dit les Bergereaux) ;
- L’installation des locaux de Centrair (environ 7 147 m²) à la limite nord-ouest du site du projet. Il s’agit d’une entreprise spécialisée en industrialisation et fabrication de pièces et sous-ensembles en matériaux composites dans les domaines des aérostructures, des systèmes et des aménagements intérieurs d’aéronefs ;
- La création de la piste d’atterrissage de l’aérodrome du Blanc (piste bitumée de 800 mètres de long et 20 de large) ;
- Le développement d’un boisement à l’ouest du site qui masque les vues depuis les habitations situées à la périphérie est de la ville du blanc.

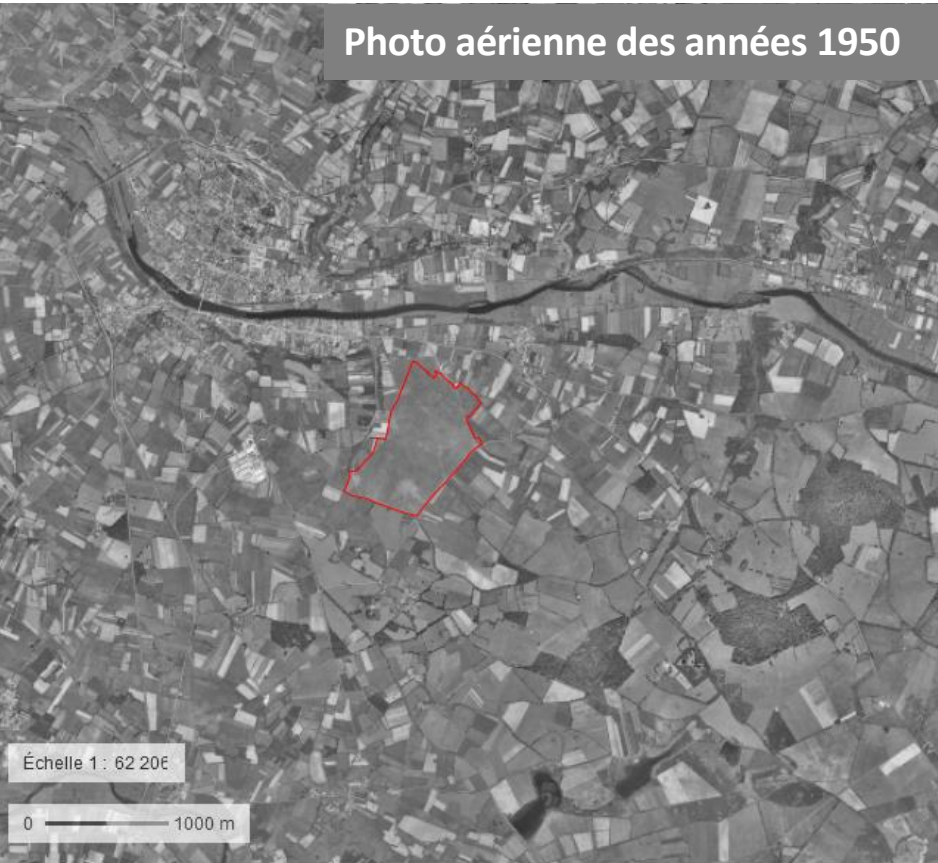


Photo 48 : Illustration de la trame bocagère persistante présente à l’est du site

Source : ADEV Environnement

L’évolution majeur du site du projet et de ses abords immédiats concerne l’installation des locaux de l’entreprise Centrair et la création de la piste d’atterrissage de l’aérodrome (aérodrome civil situé à environ 2 km à l’est de la ville du Blanc).

L’aire d’étude intermédiaire est aussi marquée par l’élargissement des parcelles agricoles et l’étalement urbain de la ville du Blanc, notamment le long des axes de communications.



Carte 44 : Comparaison de photos aériennes dans le temps

Source : Géoportail

3.3.2. LE PATRIMOINE

À l'échelle de l'aire d'étude, l'enjeu est de recenser les bâtiments et les sites et secteurs remarquables et les vues reconnues depuis les sites patrimoniaux afin de déterminer un premier niveau d'enjeu vis-à-vis de la zone d'étude.

Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits ont été répertoriés à partir de l'atlas des patrimoines et de la base Mérimée du ministère de la Culture.

3.3.2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Un monument historique est un meuble ou un immeuble recevant par une décision administrative un statut juridique et un label destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ». L'inscription est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on relève la présence de dix monuments historiques classés et/ou inscrits en totalité ou partiellement sur les communes de Le Blanc, Saint-Aigny et Mauvières. L'ensemble des monuments historiques se situe dans l'aire d'étude éloignée, à plus de 1,6 km du site du projet.

Tableau 60 : Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée

Source : Base Mérimée

Commune	Immeuble	Protection	Distance au site	Contexte	Enjeu
Le Blanc	Eglise Saint-Cyran	Inscrit	1 720 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Maison des Charassons	Partiellement Classé	1 800 m	Urbain	Nul
Mauvières	Maison-forte de Villiers	Partiellement classé	2 440 m	Rural	Nul
Le Blanc	Maison Hénault	Partiellement inscrit	1 775 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Chapelle dite des Piliers	Inscrit	1 734 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Hôtel de Châtillon de Villemorand	Partiellement inscrit	1 700 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Couvent des Augustins	Partiellement inscrit	1 750 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Eglise Saint-Génitour	Classé	1 950 m	Urbain	Nul
Le Blanc	Château-Naillac	Partiellement inscrit	1 645 m	Urbain	Nul
Saint-Aigny	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	5 000 m	Rural	Nul

Le site du projet est situé en dehors des périmètres de protection de ces monuments historiques. De par leur éloignement et le contexte boisé et bocager autour du site, ces monuments historiques ne présentent pas d'enjeu de visibilité ou d'intervisibilité avec le site du projet photovoltaïque.



Photo 49 : Entrée du Château de Naillac

Source : ADEV Environnement



Photo 50 : Maison Hénault

Source : www.monumentum.fr

3.3.2.2. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Un site classé ou inscrit, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Du point de vue légal, cette protection s’effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l’environnement français lors de sa création par l’ordonnance du 18 septembre 2000.

La loi énonce deux niveaux de protection :

- **L’inscription est la reconnaissance de l’intérêt d’un site dont l’évolution demande une vigilance toute particulière. C’est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.**
- **Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d’une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.**

Aucun site inscrit ou classé n’a été recensé dans les aires d’étude du projet.

3.3.2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Ils succèdent aux ZPPAUP et aux AVAP.

Un site patrimonial remarquable est présent dans l’aire d’étude éloignée : il s’agit du **SPR du Blanc** divisé en huit secteurs dont le plus proche est situé à **environ un kilomètre au nord-ouest du site projet**.

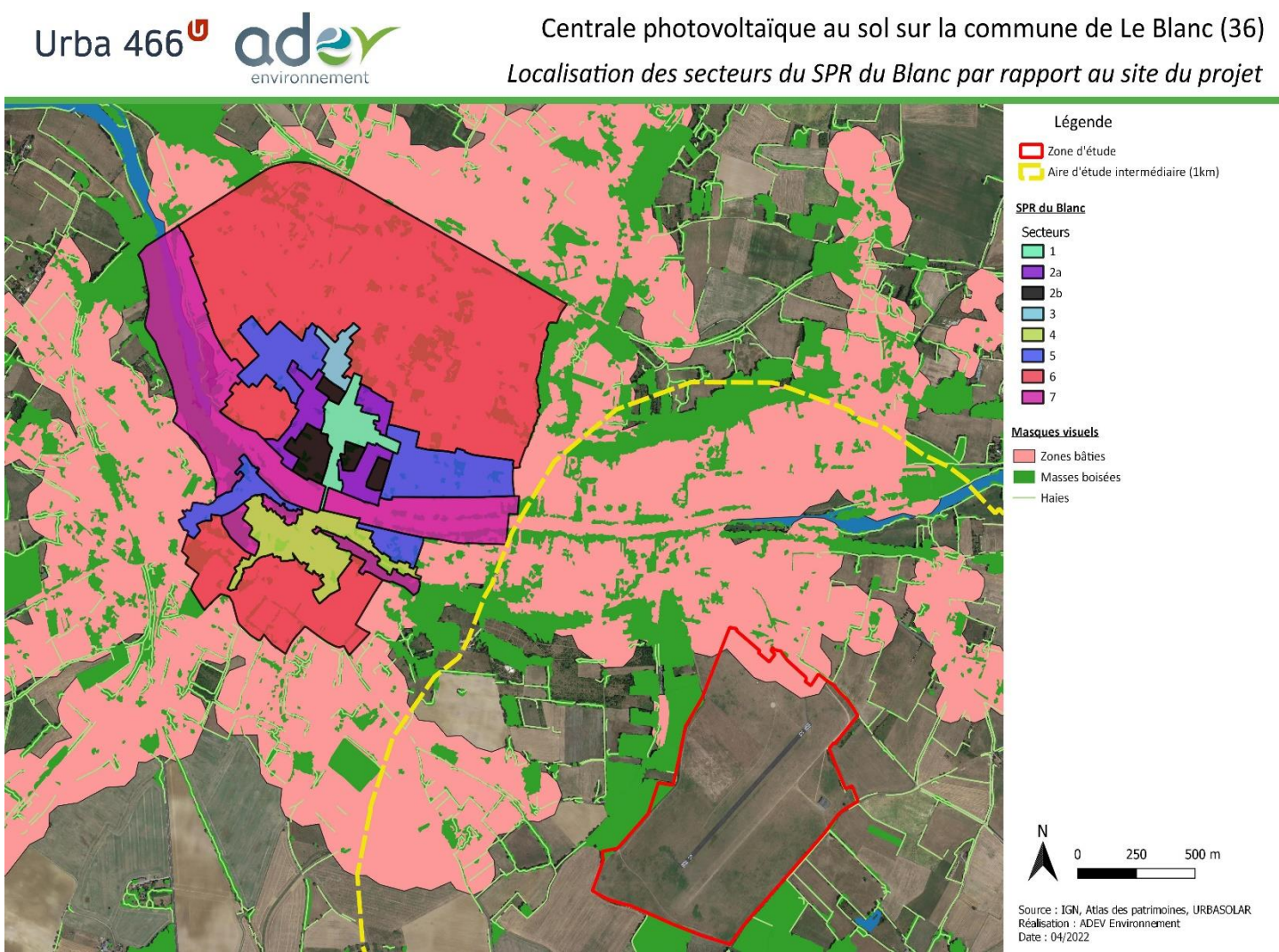
Ce SPR est localisé dans un contexte urbain avec une densité importante de zones bâties autour de son périmètre, ce qui empêche toute covisibilité avec le site du projet. Aussi, la ripisylve qui longe la creuse ainsi que les boisements et les haies présents à l’ouest et au nord du site, participent à masquer les vues (cf. Carte 46).



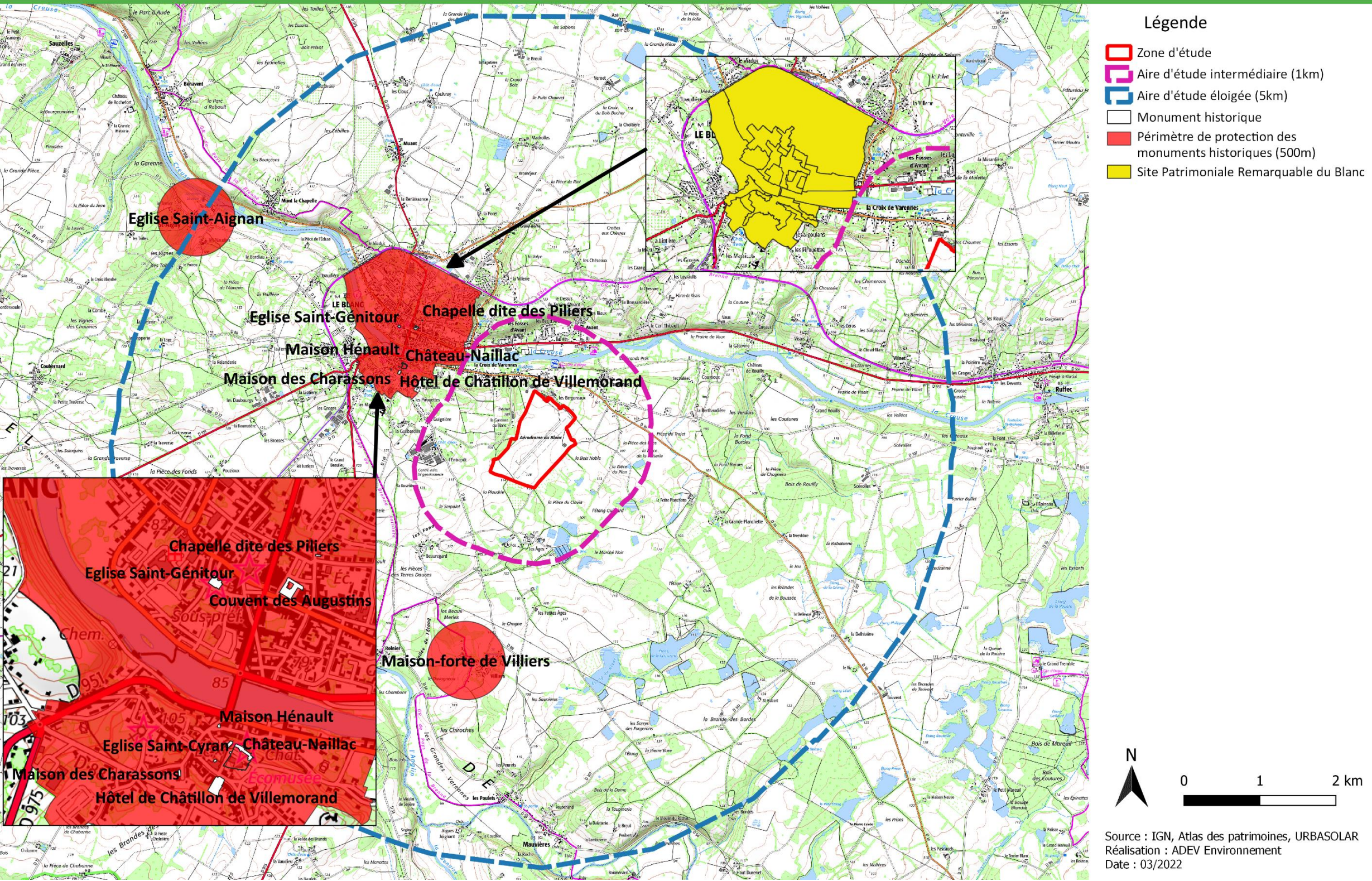
Photo 51 : Vue sur un secteur du SPR du Blanc depuis les abords du Château-Naillac

Source : ADEV Environnement

Le site du projet n’est pas compris dans le zonage du Site Patrimonial Remarquable du Blanc situé à plus d’un kilomètre. Cette distance associée à la topographie ainsi qu’à la présence de masques visuels (haies, boisements et bâties) permet de conclure à l’absence d’enjeu de visibilité ou de covisibilité avec le site du projet photovoltaïque.



Carte 45 : Localisation des secteurs du SPR du Blanc par rapport au site du projet



Carte 46 : Éléments du patrimoine au sein de l'aire d'étude éloignée

3.3.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

Le présent état initial permet de mettre en évidence les principales caractéristiques paysagères et patrimoniales du site de projet et de ses abords, et de souligner les principaux enjeux. Ceux-ci sont gradués selon une échelle de sensibilité allant de nulle à forte et prennent en compte la visibilité potentielle du projet photovoltaïque depuis l'aire d'étude éloignée jusqu'au site en lui-même.

Tableau 61 : Éléments de hiérarchisation des sensibilités visuelles

	Nul	Faible	Modéré	Assez fort	Fort
PAYSAGE	Absence de vue	Vues lointaines et filtrées	Vues intermédiaires et filtrées Vues lointaines et directes	Vues proches et filtrées Vues intermédiaires et directes	Vues proches, larges et directes
PATRIMOINE	Absence de covisibilité potentielle d'un élément de patrimoine avec le site du projet	Site présentant une covisibilité ponctuelle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	Site situé dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et ne présentant pas de covisibilité	Situé dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et présentant une covisibilité partielle	Situé dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et présentant une covisibilité

Tableau 62 : Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers du site du Blanc

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu (Sensibilité potentielle vis-à-vis du projet)
LE PAYSAGE		
Les unités paysagères	Unité paysagère du Pays Blancois	Faible
Aire d'étude éloignée	Relief légèrement vallonné et présence d'une maille bocagère assez dense. Les paysages du territoire sont très variés avec des plateaux agricoles et des vallées alternant paysages jardinés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et versants boisés marqués.	Faible
Aire d'étude intermédiaire	Forte densité de zones bâties (trame urbaine du Blanc) Présence d'un espace agricole bocager à l'est et d'un boisement à la limite ouest du site qui limitent fortement la perception du site depuis les lieux de vie proche. Le site est toutefois perceptible depuis la route communale qui longe la limite est du périmètre, la RD 88 et le chemin du Bois Bichier.	Modéré
Le site du projet	Le site est situé sur l'aérodrome du blanc et est composé principalement de milieux ouverts de type prairies.	Faible
LE PATRIMOINE		
Monuments historiques	Dix monuments historiques classés et/ou inscrits sont présents dans l'aire d'étude éloignée. Le site du projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de monument historique. Du fait de leur distance par rapport au site et la présence de masques visuels (bâties, boisements et haies), les monuments historiques recensés ne présentent pas de visibilité ou d'intervisibilité avec le site du projet.	Nul
Site Patrimonial Remarquable SPR	Le périmètre du SPR du Blanc borde la limite nord-ouest de l'aire d'étude intermédiaire.	Faible
Site classé et inscrit	Absence de site dans l'aire d'étude éloignée.	Nul

3.4. MILIEU HUMAIN

Objectif : Description du contexte socio- économique de la zone d'étude, de la répartition de l'habitat à proximité de la zone d'étude, du contexte touristique et de loisir ainsi que du contexte archéologique. Identification des nuisances et des servitudes qui touchent la zone d'étude. Détermination et identification des enjeux associés aux activités humaines dans l'aire d'étude.

Source : INSEE, cadastre.gouv.fr, DDT, Atlas des patrimoines

3.4.1. DEMOGRAPHIE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

3.4.1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ECHELLE REGIONALE

Demographie : une région inégalement peuplée

Avec 39 151 km², la région Centre-Val de Loire représente 7 % du territoire de la France métropolitaine. Sa population s'élève à 2 572 853 habitants en 2018, soit 4 % de la population de France métropolitaine.

Trois espaces géographiques caractérisent cette région :

- L'axe ligérien, qui traverse le Loiret et l'Indre-et-Loire – dont les chefs-lieux Orléans et Tours sont les deux seules villes de plus de 100 000 habitants – et concentre la moitié de la population ;
- Le nord-est, proche de l'Île-de-France et doté d'importantes infrastructures routières ;
- Le sud, composé des deux départements du Cher et de l'Indre, moins peuplés.

Globalement, la région est peu peuplée avec une population plus âgée qu'au niveau national du fait du départ de jeunes et de l'arrivée de seniors attirés par la qualité de la vie.

Tableau 63 : Variation du nombre d'habitants entre 2013 et 2018 en Centre-Val de Loire

Source : Insee, RP2013 et RP2018

nombre, %					
			Taux de variation annuel moyen 2013-2018		
Départements	2018	2013	Total	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent
Centre-Val de Loire	2 572 853	2 570 548	0,0	0,1	-0,1
Cher	303 408	311 650	-0,5	-0,2	-0,3
Eure-et-Loir	431 997	432 967	0,0	0,3	-0,3
Indre	220 595	228 091	-0,7	-0,5	-0,1
Indre-et-Loire	607 760	600 252	0,2	0,2	0,1
Loir-et-Cher	330 248	332 001	-0,1	-0,1	0,0
Loiret	678 845	665 587	0,4	0,3	0,1

Une croissance démographique stagnante

L'Indre-et-Loire et le Loiret continue de gagner en population du fait de la présence des deux grandes métropoles régionales respectives de Tours et d'Orléans. L'Indre et le Cher connaissent les plus forts taux de diminution du solde total, respectivement de -0,7% et -0,4 %.

Malgré tout, la région Centre Val-de-Loire Loire n'échappe pas au ralentissement de la croissance démographique observé au niveau national : entre 2008 et 2013, la région ne gagne que 0,02% d'habitants par an.

Dans la région, l'excédent naturel et le solde migratoire se compensent : l'excédent de la population lié au solde naturel, de 0,1% (l'excédent des naissances sur les décès) et compensé par l'excédent des départs par rapport aux arrivées. C'est la 1^{ère} fois depuis 1968 qu'un solde est négatif.

Tableau 64 : Indicateurs démographiques

Source : INSEE, RP2018

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	1 990 238	2 152 500	2 264 164	2 371 036	2 440 329	2 531 588	2 570 548	2 572 853
Densité moyenne (hab/km²)	50,8	55,0	57,8	60,6	62,3	64,7	65,7	65,7
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018	
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,1	0,7	0,6	0,3	0,4	0,3	0,0	
<i>due au solde naturel en %</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,1</i>	
Taux de natalité (‰)	16,5	13,5	12,9	11,8	12,0	11,9	10,9	
Taux de mortalité (‰)	11,6	10,9	10,3	9,9	9,8	9,6	10,1	

Un secteur industriel encore dynamique bien que marqué par des mutations économiques

La région Centre-Val de Loire, essentiellement hétérogène, est encore fortement industrielle, mais touchée par des mutations lourdes, avec des conséquences dans la sous-traitance notamment.

Le nord de la région Centre-Val de Loire s'est fortement industrialisé dans les années soixante-dix grâce aux décentralisations en provenance d'Ile-de-France. Cette zone bénéficie de la présence d'industries de haute technologie, ou à forte valeur ajoutée ; ces industries n'ont cependant pas suffi à préserver complètement la région des pertes d'emplois industriels – lesquels restent en outre très dépendants des sièges sociaux franciliens (38 % des effectifs salariés).

Le sud de la région est une terre d'agriculture et d'industries lourdes, mais a été fortement touché par les restructurations industrielles. De façon générale, les entreprises se situent plutôt dans le créneau des PME PMI et sont réparties sur une grande variété de secteurs.

L'axe ligérien reste la zone la plus dynamique en termes d'emplois, car fortement tertiaire : on y trouve trois chefs-lieux de département, dont les deux plus grandes agglomérations de la région, Orléans et Tours, qui concentrent commerces et services (effectif industriel inférieur à la moyenne régionale).

Les secteurs principalement représentés sont l'industrie agroalimentaire (9,5 % de l'effectif), la plasturgie (7,4 %), la pharmacie (6,2 %), la métallurgie (5,8 %, en majorité de la sous-traitance) et le secteur du caoutchouc (5,1 %).

La région compte 4 pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, Elastopôle, S2E2 – pour Sciences et Systèmes de l'Energie Électrique – et DREAM – pour Durabilité de la Ressource en Eau Associée au Milieu) assez hétérogènes (quant à leur thématique – liée à une filière, ou transversale – leur degré de maturité, leur position le long de la chaîne de valeur), représentatifs de secteurs importants pour le territoire, et porteurs de perspectives de croissance intéressantes. A leurs côtés, 9 pôles d'excellence ou clusters assurent un maillage efficace des principales filières et secteurs du territoire (industries traditionnelles, pharmacie, services, agroalimentaire et agriculture...).

La région Centre-Val de Loire est la **deuxième région productrice d'énergie** avec quatre centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Dampierre-en-Burly, Saint-Laurent-des-Eaux, Avoine-Chinon) et les trois barrages du groupe EDF d'Éguzon (Indre). Concernant le solaire photovoltaïque, à juin 2021, le taux de couverture de l'énergie solaire consommée est de 3,1 % quand la moyenne française est de 4,7 %.

Tableau 65 : Nombre et répartition des salariés par principaux secteurs d'activités en 2013 et 2018

Source : INSEE

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	1 006 450	100,0	989 786	100,0	975 897	100,0	49,0	88,9
Agriculture	39 487	3,9	35 904	3,6	33 380	3,4	26,5	42,2
Industrie	180 872	18,0	159 534	16,1	151 702	15,5	31,3	94,7
Construction	74 315	7,4	72 519	7,3	65 449	6,7	11,2	76,9
Commerce, transports, services divers	402 532	40,0	406 421	41,1	409 738	42,0	47,9	87,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	309 245	30,7	315 409	31,9	315 627	32,3	69,3	95,2

❑ **Économie : fortes valeurs ajoutées dégagées par l'agriculture et l'industrie**

L'économie de la région présente deux caractéristiques. La première est l'importance de la valeur ajoutée provenant de l'agriculture. La région est en effet la première région céréalière de France et d'Europe. La seconde caractéristique est la valeur ajoutée dégagée par l'industrie, nettement supérieure à la moyenne métropolitaine. La région bénéficie de la dynamique d'industries exportatrices – pharmacie, chimie et cosmétiques. En contrepartie, le secteur tertiaire marchand est nettement moins développé. En termes d'emplois, le Centre-Val de Loire a été plus touché par la crise que la moyenne des régions.

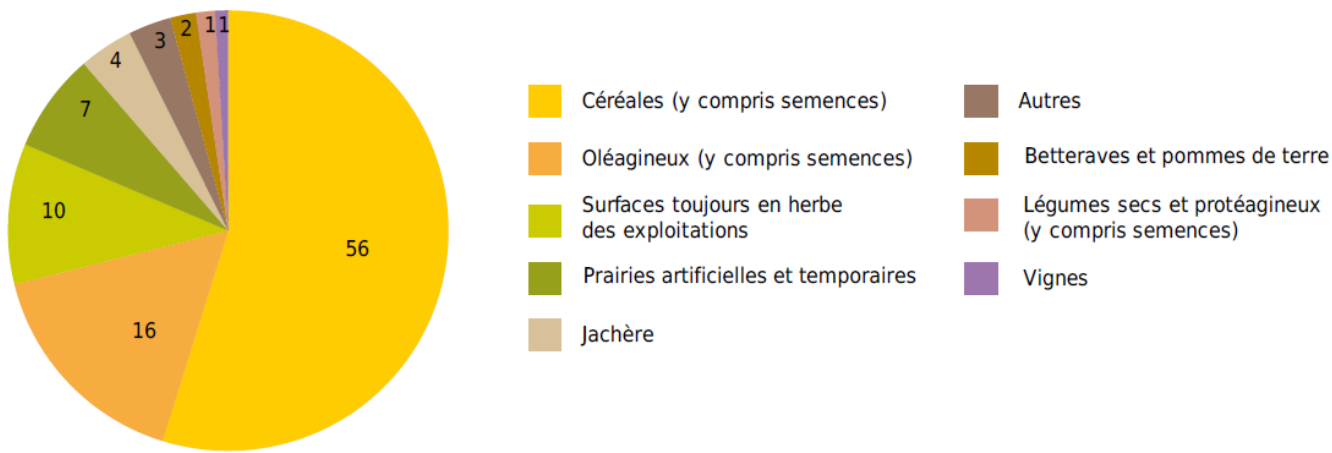


Figure 33 : Répartition de la surface agricole utilisée du Centre-Val de Loire en 2014 en %

Source : ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Draaf, Statistique agricole annuelle

Tableau 66 : Répartition de la valeur ajoutée brute par branche d'activité en 2013 en %

Source : Insee, comptes régionaux base 2010

	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine
Agriculture	2,2	2,2	1,6
Industrie	19,3	16,3	14,0
Construction	6,7	6,6	5,9
Tertiaire marchand	48,0	49,5	55,9
Tertiaire non marchand	23,8	25,4	22,6

❑ **Tourisme : des visiteurs internationaux grâce au patrimoine architectural**

Avec la majorité des châteaux de la Loire, la région Centre-Val de Loire, possède un patrimoine architectural exceptionnel qui attire des touristes du monde entier. Le quart des nuitées sont internationales.

3.4.1.2. ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ECHELLE LOCALE

❑ **Démographie**

A l'échelle du projet, l'analyse des données socio-économiques est réalisée à l'échelle de la commune de Le Blanc en comparaison avec la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse.

Les données ci-dessous sont issues des recensements INSEE de la population de 1968 à 2018.

Tableau 67 : Évolution de la population de la commune concernée par le projet et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse

Source : INSEE

		1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Le Blanc	Population	6 767	8 024	7 769	7 361	6 998	6 936	6 721	6 319
	Densité moyenne (hab/km²)	117,5	139,3	134,9	127,8	121,5	120,4	116,7	109,7
CC. Brenne-Val de Creuse	Population	21 056	20 984	19 724	19 094	18 337	18 824	18 520	17 918
	Densité moyenne (hab/km²)	25,6	25,5	24,0	23,2	22,3	22,9	22,5	21,8

Globalement, sur la période 1968 – 2018, la population de Le Blanc a connu une diminution de (- 6,6 %).

A l'échelle intercommunale, la population de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse a aussi connu une diminution entre 1968 et 2018 (- 14,9 %).

Les augmentations et diminutions de la population s'expliquent par deux facteurs, responsables de l'évolution démographique :

- L'évolution liée au solde naturel (rapport entre les décès et les naissances) ;
- L'évolution liée au solde migratoire (relation entre les arrivants et les partants via des migrations).

Dans le cas de la commune Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, la variation est due à ces deux facteurs.

Tableau 68 : Taux explicatifs de l'évolution démographique de la commune concernée par le projet et l'intercommunalité concernée (Brenne-Val de Creuse)

Source : INSEE

		1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2013-2018
Le Blanc	Solde naturel	0,6	0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-1,0
	Solde migratoire	1,9	-0,6	-0,6	-0,3	0,2	-0,3	-0,3
	Variation totale	2,5	-0,5	-0,7	-0,6	-0,1	-0,6	-1,2
CC. Brenne-Val de Creuse	Solde naturel	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,8
	Solde migratoire	0,1	-0,5	0,1	0,0	0,7	0,0	0,1
	Variation totale	-0,0	-0,9	-0,4	-0,4	0,3	-0,3	-0,7

Les ménages

Sur la commune de Le Blanc, la taille moyenne des ménages n'a cessé de diminuer entre 3,03 personnes par ménage en 1968 à environ 1,91 en 2018. Sur la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, la taille des ménages n'a cessé de diminuer entre 3,06 personnes par ménage en 1968 et 2,04 en 2018.

Ces chiffres suivent plus ou moins une tendance nationale suscitée par une baisse du nombre d'enfants par famille parallèle à une augmentation des familles monoparentales.

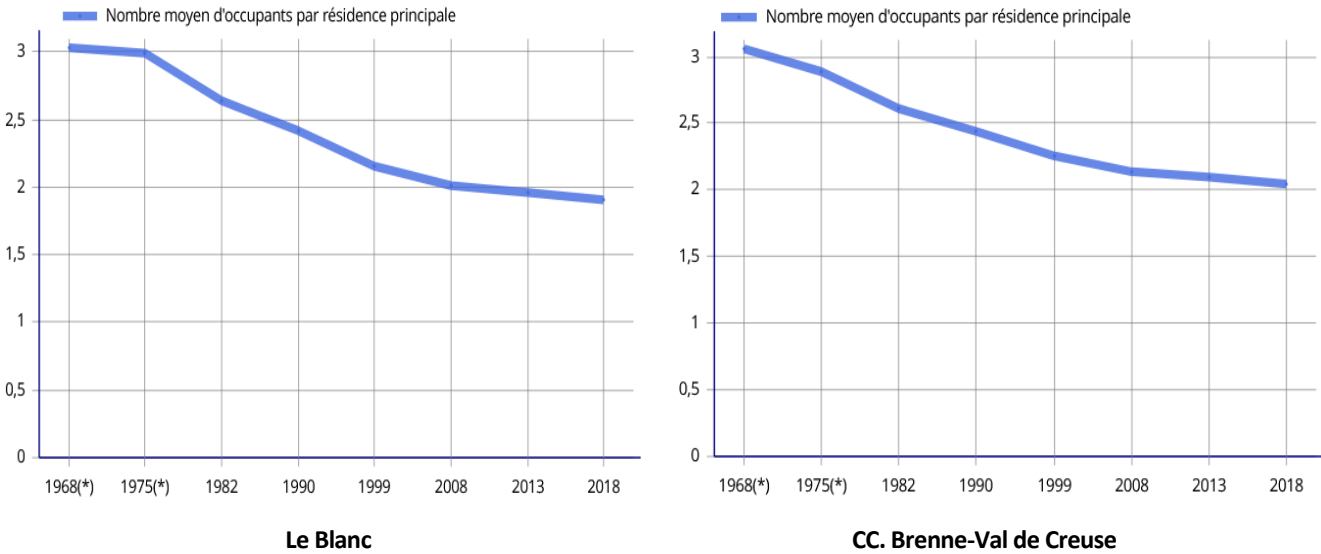


Figure 34 : Évolution de la taille moyenne des ménages

Source : INSEE

La typologie des logements

Les chiffres consignés dans le tableau suivant montrent en premier lieu que le nombre de résidences principales pour la commune de Le Blanc a augmenté entre 2008 et 2018. Il faut noter que 85,5 % des résidences principales possèdent au moins trois pièces. Les 1 et 2 pièces ne représentent que 14,5 % de l'ensemble des résidences principales. Entre 2008 et 2018, on note une augmentation de près de 10% des logements ayant cinq pièces ou plus. Cet agrandissement des logements est un marqueur de l'étalement urbain de la commune : phénomène de périurbanisation notamment le long des principaux axes de circulation.

En ce qui concerne la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, 90 % des résidences principales possèdent au moins trois pièces. Les 1 et 2 pièces ne représentent que 10 % de l'ensemble des résidences principales.

Tableau 69 : Évolution du nombre de logements sur la commune de Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse entre 2008 et 2018

Source : INSEE

		2008	2018
Le Blanc	Ensemble	3 942	4 076
	Résidences principales	3 264	3 140
	Résidences secondaires et logements occasionnels	387	365
	Logements vacants	291	571
CC. Brenne-Val de Creuse	Ensemble	11 360	11 923
	Résidences principales	8 382	8 449
	Résidences secondaires et logements occasionnels	1 972	1 926
	Logements vacants	1 006	1 548

Tableau 70 : Résidences principales selon le nombre de pièces sur la commune de Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse en 2008 et 2018

Source : INSEE

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	3 264	100,0	3 248	100,0	3 140	100,0
1 pièce	159	4,9	141	4,3	135	4,3
2 pièces	323	9,9	349	10,7	321	10,2
3 pièces	730	22,4	717	22,1	668	21,3
4 pièces	1 054	32,3	996	30,7	918	29,2
5 pièces ou plus	998	30,6	1 045	32,2	1 098	35,0

Le Blanc

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	8 382	100,0	8 443	100,0	8 449	100,0
1 pièce	216	2,6	201	2,4	191	2,3
2 pièces	681	8,1	653	7,7	643	7,6
3 pièces	1 687	20,1	1 720	20,4	1 541	18,2
4 pièces	2 555	30,5	2 512	29,7	2 461	29,1
5 pièces ou plus	3 243	38,7	3 358	39,8	3 614	42,8

CC. Brenne-Val de Creuse

Le statut d'occupation

Deux catégories principales permettent d'analyser le statut d'occupation d'un logement : le statut de propriétaire et le statut de locataire. Le tableau suivant fournit les informations concernant les résidences principales présentes dans la commune de Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse.

Pour la commune de Le Blanc la répartition est d'environ 53,9 % de propriétaires pour 43,2 % de locataires et 2,9 % de personnes logées gratuitement.

En ce qui concerne la Communauté de communes, la répartition est d'environ 69,5 % de propriétaire pour 27,6 % de locataires et 2,9% de personnes logées gratuitement.

Tableau 71 : Résidences principales selon le statut d'occupation sur la commune de Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse 2013 et 2018

Source : INSEE

		2018				2013	
		Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Le Blanc	Ensemble	3 140	100,0	5 987	15,8	3 248	100,0
	Propriétaire	1 691	53,9	3 339	23,2	1 737	53,5
	Locataire	1 358	43,2	2 445	7,0	1 430	44,0
	dont d'un logement HLM loué vide	588	18,7	1 046	6,7	605	18,6
	Logé gratuitement	91	2,9	203	8,8	82	2,5
CC. Brenne-Val de Creuse	Ensemble	8 449	100,0	17 211	18,8	8 443	100,0
	Propriétaire	5 876	69,5	12 240	23,5	5 820	68,9
	Locataire	2 330	27,6	4 488	7,4	2 361	28,0
	dont d'un logement HLM loué vide	761	9,0	1 347	7,3	811	9,6
	Logé gratuitement	243	2,9	483	13,6	262	3,1

❑ **L'emploi**

Dans la tranche d'âge 15-64 ans, la part de la population active sur la commune de Le Blanc est de 69,1 %. Le chômage a quant à lui un taux de 9,3 %.

Dans la tranche d'âge 15-64 ans, la part de la population active sur la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse est de 73,1%. Le chômage a quant à lui un taux de 8,6 %.

Tableau 72 : Population de 15 à 64 ans en 2016 par type d'activité sur la commune de Le Blanc et la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse en 2018

Source : INSEE

		Répartition de la population de 15 à 64 ans en 2018 par type d'activité	
Le Blanc	Ensemble	3 420	
	Actifs en % dont	69,1	
	-actifs ayant un emploi en %	59,8	
	-chômeurs en %	9,3	
	Inactifs en %	30,9	
	-Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,0	
	-Retraités et préretraités en %	10,3	
	-Autres inactifs	11,7	
	Ensemble	10 022	
	Actifs en % dont	73,1	

		Répartition de la population de 15 à 64 ans en 2018 par type d'activité
CC. Brenne-Val de Creuse	-actifs ayant un emploi en %	64,4
	-chômeurs en %	8,6
	Inactifs en %	26,9
	-Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,3
	-Retraités et préretraités en %	10,3
	-Autres inactifs	9,4

3.4.1.3. PROFIL AGRICOLE DE LA COMMUNE

L'activité agricole est un secteur d'activité bien représenté au sein des communes de la zone d'étude. Dans les environs du Blanc, les productions sont essentiellement tournées vers **la polyculture et le polyélevage**. Le nombre d'exploitations agricoles ainsi que le temps de travail ont très fortement diminué sur la commune entre 2000 et 2010 (respectivement – **41 %** et **-72,6%**)

Tableau 73 : Exploitations agricoles et unités de travail agricole annuel dans la commune concernée par le projet

Source : RGA 2010/2000/1988

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune		Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)		
Année	2010	2000	2010	2000
Le Blanc	30	51	37	135

La Surface Agricole Utile (SAU) a aussi diminué entre 2000 et 2010 sur la commune de Le Blanc (- **25,4 %**).

Tableau 74 : Surface Agricole Utile sur la commune concernée par le projet

Source : RGA 2010/2000/1988

Surface Agricole Utilisée (ha)		
Année	2010	2000
Le Blanc	2564	3439

L'utilisation du sol et les types d'élevage conduits sur la commune de Le Blanc en 2010 est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 75 : Utilisation du sol et élevage

Source : RGA 2010

Productions	Le Blanc
Céréales	747
Dont blé tendre	432
Dont orge	70
Dont maïs-grain et maïs semence	169
Tournesol	76
Colza	167
Bovins total	1324
Vaches laitière	ss
Vaches nourrices	ss
Chèvres	540
Brebis laitière	-
Brebis nourrices	267
Porcins	ss
Poulets de chair et coqs	70

ss : secret statistique

La commune de Le Blanc compte environ 6 250 en 2019. Selon la grille communale de densité publiée par l'INSEE 2022, la commune est considérée comme étant peu dense. Concernant l'emploi, le taux de chômage est sensiblement égal à la moyenne nationale.

L'activité agricole est bien représentée dans la commune avec un total de 30 exploitations tournées principalement vers la polyculture et le polyélevage.

3.4.2. LA REPARTITION DES ZONES BATIES

L'habitat est très développé dans l'aire d'étude intermédiaire (1 000 m autour du site du projet) principalement sous forme de hameaux et lieux-dits dont les plus denses sont situés au nord et à l'ouest de l'aire d'étude (le long de la Creuse, cf. Carte 47).

Il s'agit notamment des lieux-dits la Croix de Varennes, les Fosses d'Avant et Avant qui constituent une continuité de la **trame urbaine de la ville du Blanc**.

Les parties est et sud de l'aire d'étude présentent quant à elle une densité de zone bâtie plus faible.

Les lieux de vie les plus proches sont localisés à proximité de la limite nord et ouest du site. Il s'agit respectivement des lieux-dits « **les Bergereaux** » (à environ 130 mètres) et « **la Garenne du Blanc** » (à environ 80 mètres).

Le site borde également les installations de **Centrair**, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de planeurs.

Tableau 76 : Distance des zones bâties par rapport au projet dans l'aire d'étude intermédiaire

Lieu de vie	Distance au site (m)
La Croix de Varennes	140
La Guignière	370
Varennes	410
Les Fosses d'Avant	640
Les Âges	640
La Guibardière	700
Avant	920
La Rosetière	1000



Photo 52 : Vue sur les habitations du lieu-dit Varennes

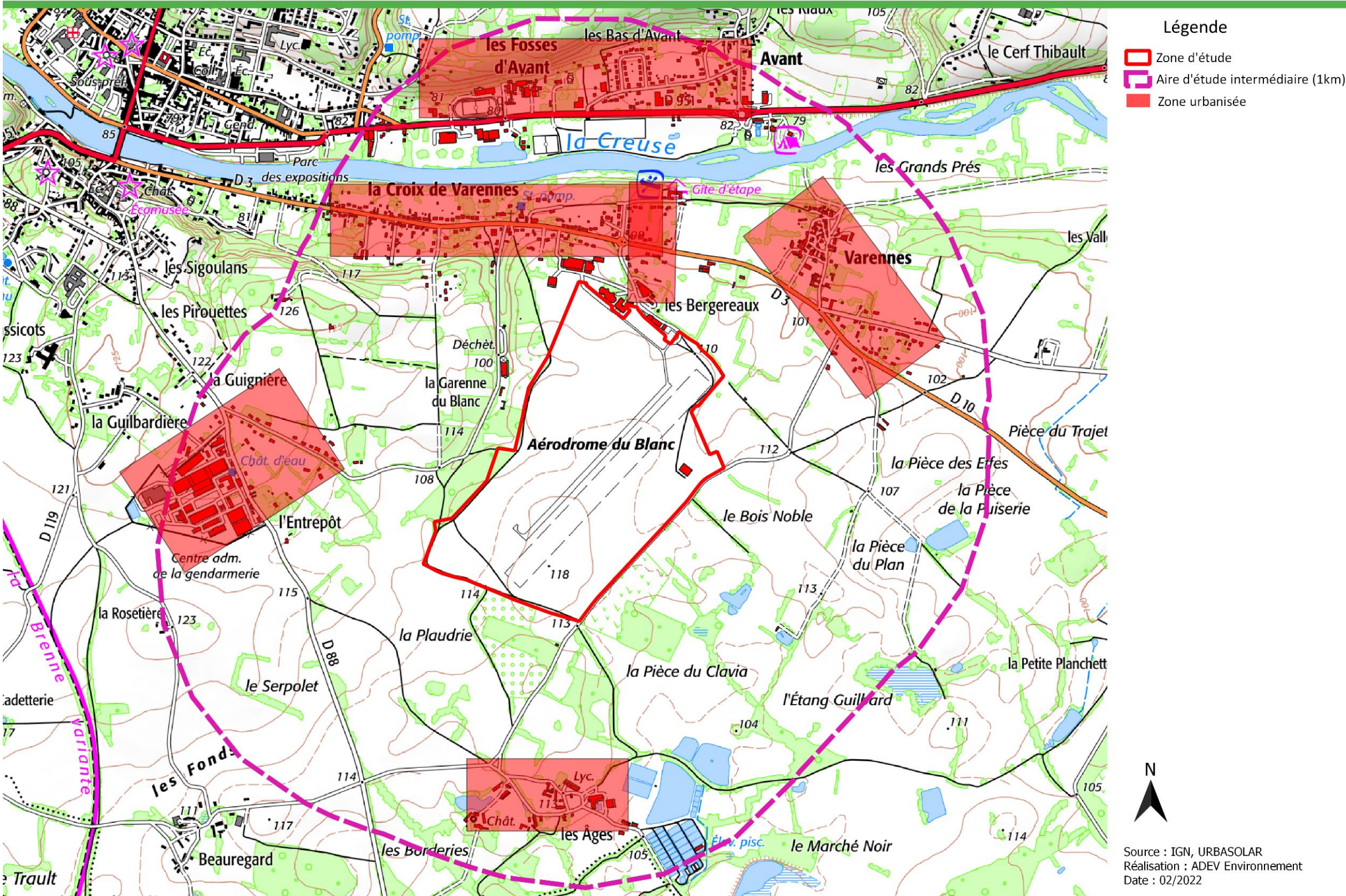
Source : Google Maps



Photo 53 : Vue sur les habitations du lieu-dit les Bergereaux

Source : Google Maps

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Le Blanc (36)
Localisation des zones bâties dans l'aire d'étude intermédiaire



Carte 47 : Zones bâties dans l'aire d'étude intermédiaire

3.4.3. TOURISME ET LOISIRS

3.4.3.1. UNE OFFRE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE VARIEE



Depuis bientôt deux décennies, l'Indre a choisi de mener sa communication touristique en commun avec le Cher, département avec lequel il forme l'ancienne province du Berry.

Cette stratégie de communication a abouti en 2010 à un nouveau positionnement et un nouveau code de marque dénommé « Berry Province ».

Si l'Indre bénéficie d'un patrimoine et d'une histoire reconnus, l'offre touristique prend également en compte les nombreux espaces naturels en premier lieu desquels le **Parc Naturel Régional de la Brenne composé de régions naturelles variées offrant une extraordinaire mosaïque de paysages**. Créé en 1989, le Parc qui couvre une superficie d'environ 183 000 ha s'applique à concilier la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel avec le développement d'activités respectant l'environnement.



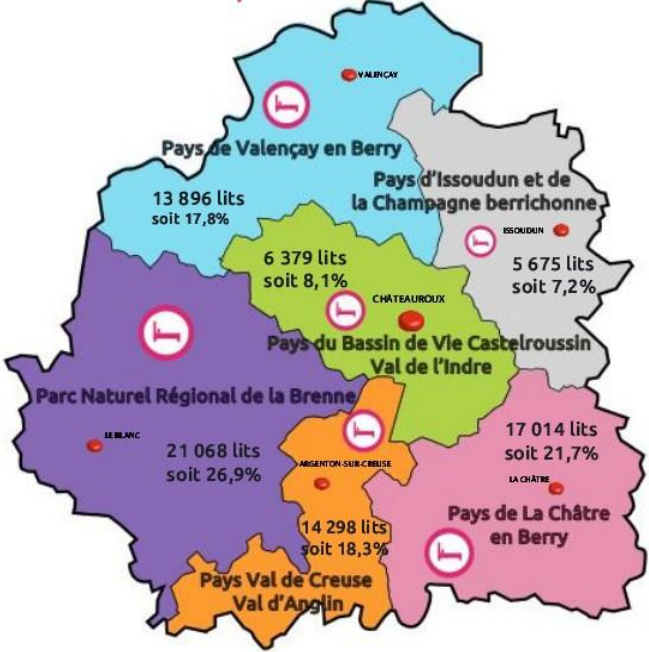
Figure 35 : Périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne

Parmi les édifices notables du département on peut retenir de nombreux Châteaux (Azay-le-Ferron, Valençay, du Bouchet ...), des lieux de cultes tels que l'église Benedictine de Déols, mais également des sites historiques comme Argentomagus ou l'écomusée de la Brenne.

Le département compte aussi un monument classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco : **la Basilique Saint-Etienne** de Neuvy-Saint-Sepulchre.

L'offre patrimoniale est diversifiée et est représentée sur tout le département par des bâtiments et sites disséminés qui invitent à la découverte des villes et villages environnants.

Berry province a déterminé 6 pays au sein du département de l'Indre proposant des offres diversifiées, tant en gamme d'hébergements qu'en patrimoine naturel, culturel, bâti ou en équipements de loisirs et animations (voir carte ci-après).



Carte 48 : Carte de structuration des offres touristique par pays en Indre

Source : Bilan touristique 2014 – Berry province

Le projet se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne.

3.4.3.2. A L'ECHELLE LOCALE

L'ensemble des communes de l'aire d'étude éloignée adhèrent au PNR de la Brenne. De ce fait, le tourisme est en grande partie tourné vers la découverte du patrimoine naturel avec de nombreuses randonnées et activités extérieures.

L'aire d'étude éloignée abrite aussi de nombreux monuments et lieux touristiques et ou de loisirs parmi lesquels on peut citer :

- L'Écomusée du Blanc ;
- Le Château Naillac ;
- Le viaduc du blanc (pratique du saut à l'élastique) ;
- L'Eglise Saint-Génitour ;
- La Base de plein air du Blanc...



Photo 54 : Base de plein air du Blanc

Source : www.berryprovince.com



Photo 55 : Viaduc du Blanc

Source : www.ville-leblanc.fr

La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas visible depuis les points d'intérêt touristiques situés dans l'aire d'étude éloignée et intermédiaire.

❑ **Les itinéraires de randonnée et activités de loisirs**

Les itinéraires de randonnée permettent de découvrir les paysages locaux et le petit patrimoine rural. On recense un itinéraire de grande randonnée (GR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée du site du projet. Il s'agit du **GR de Pays de la Brenne** long de 670 km et qui parcourt les départements de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de la Vienne.

Une variante de ce GR passe à proximité de la limite sud de l'aire d'étude intermédiaire. Toutefois, le site du projet n'est pas perceptible depuis le parcours du fait de la distance et de la présence de linéaires arborés qui masquent les vues (cf. photo ci-dessous).



Photo 56 : Vue en direction du site depuis le GR Pays de la Brenne

Source : ADEV Environnement

Quatre autres sentiers de randonnée locaux sont aussi référencés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- La voie verte (70 km) ;
- Le circuit « Chemin d'eau, Chemin de fer » (10,5 km) ;
- Le circuit « La Creuse entre viaduc et prieuré » (itinéraire à vélo de 25 km)

- et enfin le Circuit « Le Val d'Anglin à Mauvières » (7,8 km).

Parmi ces circuits, seul l'itinéraire à vélo « **La Creuse entre viaduc et prieuré** » offre une vue limitée sur la zone d'implantation potentielle du projet en raison de la présence d'une haie (cf. photo ci-dessous).



Photo 57 : Vue en direction du site depuis le circuit « La Creuse entre viaduc et prieuré »

Source : ADEV Environnement

Les enjeux vis-à-vis des itinéraires de randonnées sont donc modérés.

Il convient aussi de noter que l'aérodrome du Blanc abrite plusieurs activités de loisirs telles que : le **vol moteur, le vol à voile, le parachutisme et l'aéromodélisme**.

Les enjeux vis-à-vis des activités de loisirs sont donc assez forts.

❑ **Hébergements touristiques à proximité**

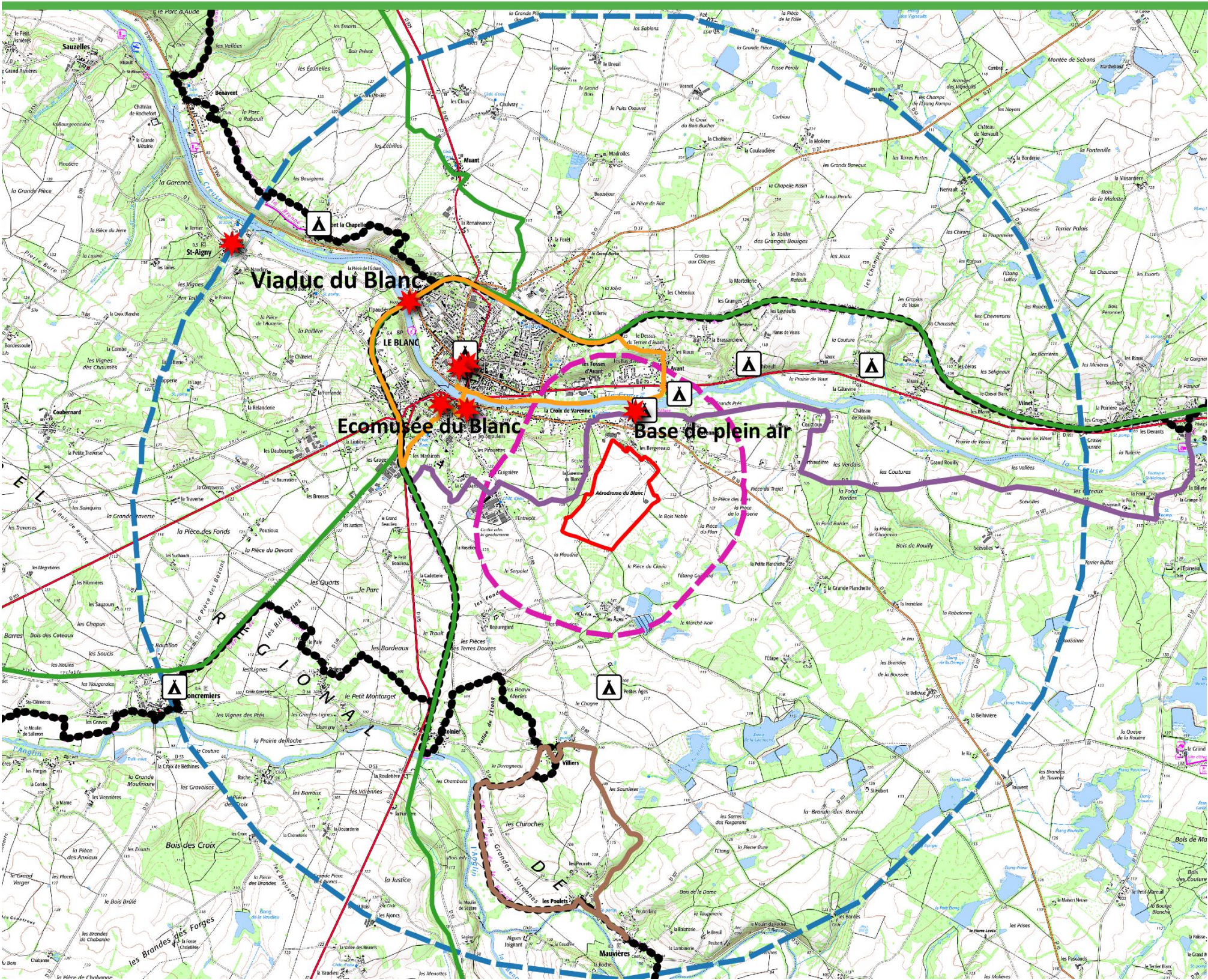
On recense la présence d'un camping sur la commune de Le Blanc (à environ 840 mètres au nord-est du site du projet). **Il ne présence pas d'enjeux vis-à-vis du projet** du fait de la présence de masques visuels qui empêchent toute possibilité de covisibilité. D'autres hébergements touristiques en dur (hôtels, gîtes...) sont aussi recensés sur les communes de l'aire d'étude éloignée.

Les enjeux vis-à-vis des hébergements touristiques sont nuls.

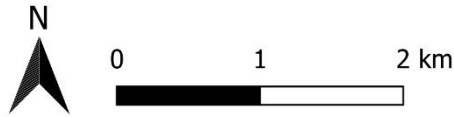
3.4.4. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

L'Atlas des Patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>) ne fait figurer aucune zone de présomption et de prescription archéologique sur l'aire d'étude intermédiaire et le site d'étude.

Absence de zone de présomption et de prescription archéologique sur la zone d'étude.



- Légende**
- Zone d'étude
 - Aire d'étude intermédiaire (1km)
 - Aire d'étude éloignée (5km)
 - Point d'intérêt touristique
 - Hébergement touristique
 - GR de Pays de la Brenne
- Circuits de randonnée locaux**
- Voie verte
 - Chemin d'eau, chemin de fer
 - La Creuse entre viaduc et prieuré
 - Le Val d'Anglin à Mauvières



Source : IGN, URBASOLAR
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 02/2022

Carte 49 : Itinéraires de randonnée et points d'intérêt touristiques

3.4.5. RECENSEMENT DES RISQUES NATURELS

Les risques naturels identifiés sur la commune de Le Blanc sont les suivants :

- Inondation ;
- Mouvements de terrain ;
- Séisme (zone de sismicité 2, faible).

Vingt-trois arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune :

Tableau 77 : Arrêtés de catastrophe naturelle sur la commune de Le Blanc

Source Georisques.gouv.fr

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
36PREF19990048	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
36PREF20180001	10/06/2018	10/06/2018	09/07/2018	27/07/2018
36PREF20160215	31/05/2016	31/05/2016	26/09/2016	20/10/2016
36PREF20130451	02/06/2013	03/06/2013	21/11/2013	23/11/2013
36PREF20080019	24/06/2008	24/06/2008	05/12/2008	10/12/2008
36PREF19960012	08/05/1996	08/05/1996	01/10/1996	17/10/1996
36PREF19900003	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
36PREF19830132	17/07/1983	19/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
36PREF20170311	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
36PREF19960013	01/10/1992	31/12/1992	09/12/1996	20/12/1996
36PREF19940003	01/01/1992	30/09/1992	27/05/1994	10/06/1994
36PREF19930003	01/01/1991	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993
36PREF19910008	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
36PREF20200161	01/07/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020
36PREF20190019	01/10/2018	31/12/2018	18/06/2019	17/07/2019
36PREF20180004	01/04/2017	31/12/2017	24/07/2018	12/08/2018
36PREF20170010	01/01/2016	31/03/2016	26/06/2017	07/07/2017
36PREF20130360	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
36PREF20130396	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
36PREF20100005	01/07/2009	30/10/2009	13/12/2010	13/01/2011
36PREF19990021	01/08/1997	31/08/1998	19/05/1999	05/06/1999
36PREF19980006	01/01/1993	31/07/1997	12/03/1998	28/03/1998

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
36PREF19820019	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

3.4.5.1. RISQUES D'INONDATION ET / OU COULEE DE BOUES

Une coulée de boue est le déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Elle est due à la forte inclinaison du terrain et à la nature instable de cette couche superficielle du sol.

Ce phénomène se traduit par l'irruption de coulées de boue (composées de terre, d'eau, voire de gravillons ou de grêlons) dans les habitations ou sur les voies publiques, selon un cheminement naturel parfois aggravé par les méthodes culturales, l'urbanisation anarchique ou un assainissement inadapté.

Le risque inondations et/ou coulée de boue peut être à l'origine d'un Plan de Prévention des Risques.

La commune de Le Blanc est concernée par un Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation approuvé le 31 décembre 2004.

Le site du projet est cependant situé en dehors du zonage réglementaire (Cf. figure ci-dessous).

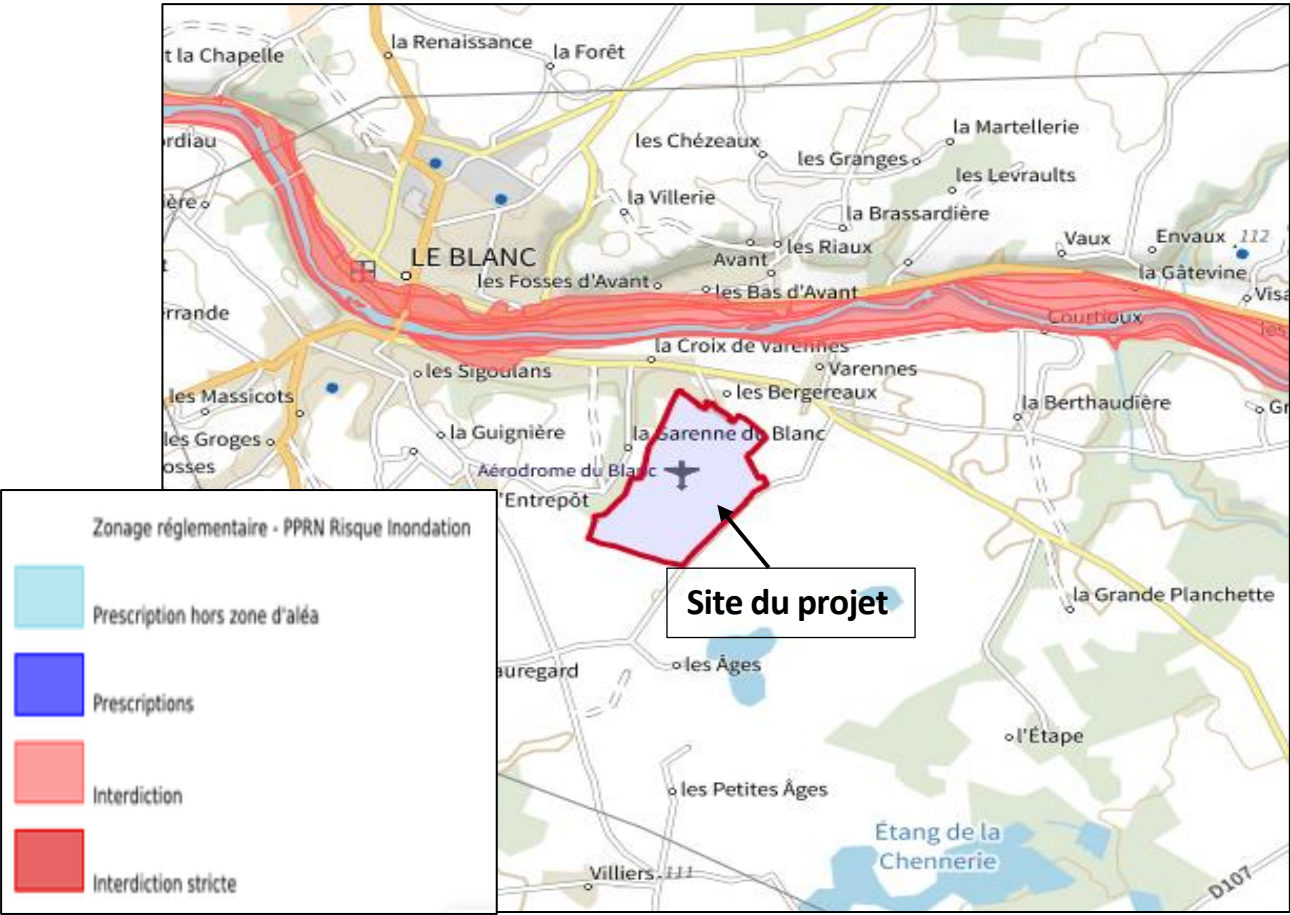


Figure 36 : Zone réglementaire du PPRN inondation sur la commune de Le Blanc

Source : BRGM

Élaborés par les services de l'État au niveau de chaque bassin hydrographique, les **Atlas des Zones Inondables** ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. **La commune de Le Blanc n'est pas concernée par un Atlas des zones inondables.**

Un Territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du district hydrographique). **La commune de Le Blanc n'est pas considérée comme territoire à risque important d'inondation (TRI).**

Les Programmes d'Action de Préventions des Inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils visent à construire avec les collectivités locales une stratégie concertée face au risque inondation et à définir les actions qu'elles pourront mettre en œuvre à différentes échelles. Les PAPIs sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. **La commune de Le Blanc n'est pas concernée par un PAPI.**

3.4.5.2. RISQUE D'INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE

La carte a pour objectif l'identification et la délimitation des zones sensibles aux inondations par remontée de nappes (pour une période de retour d'environ 100 ans).

Au regard des incertitudes liées aux cotes altimétriques, il a été décidé de proposer une représentation en trois classes qui sont :

- « Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est négative ;

- « Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est comprise entre 0 et 5 m ;
- « Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

Une petite partie sud-ouest du site est localisée sur une **zone potentiellement sujette aux inondations de caves**. Les données sont assorties d'un **indice de fiabilité faible** (cf. Carte 50).

3.4.5.3. MOUVEMENTS DE TERRAIN LIES AU PHENOMENE DE RETRAIT-GONFLEMENT ARGILEUX

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments et les structures localisés sur ces terrains.

La commune de Le Blanc est affectée par les phénomènes de mouvements de terrain liés au phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux. Le niveau d'aléa va de faible à fort à l'échelle de la commune.

En ce qui concerne l'emprise même de la zone d'implantation potentielle du projet, l'aléa est moyen et concerne la moitié nord du site (cf. Carte 51).

3.4.5.4. AUTRES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses. Il en survient chaque année en France, d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...).

Les mouvements de terrain présentent parfois un danger pour la vie des personnes et les dommages qu'ils occasionnent peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

L'analyse du risque mouvement de terrain a été réalisée à partir du site www.georisques.gouv.fr. La commune de Le Blanc est soumise à un Plan de Prévention des Risques mouvement de terrains. Dix-sept mouvements de terrain y ont été recensés.

Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur le site du projet.



Figure 37 : Mouvements de terrain recensés sur la commune de Le Blanc

Source : BRGM

Tableau 78 : Liste des événements sismiques ressentis sur la commune de Le Blanc

Source : georisques.gouv.fr

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme	Services disponibles
LE BLANC	6.61	Dégâts légers (fissurations plâtres) - Dégâts (chutes cheminées, fissures murs)	calcul précis	données incertaines	11/03/1704	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	6.48	Dégâts légers (fissurations plâtres) - Dégâts (chutes cheminées, fissures murs)	calcul très précis	données très sûres	14/09/1866	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	6.09	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données assez sûres	26/01/1579	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	5.10	Frayeur, chutes d'objets	calcul très précis	données assez sûres	11/10/1749	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	5.00	Frayeur, chutes d'objets	calcul très précis	données très sûres	05/07/1841	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	4.66	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données assez sûres	11/07/1950	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	4.57	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données incertaines	13/03/1708	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	4.44	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données incertaines	06/10/1711	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	4.24	Ressenti par la plupart, objets vibrent	calcul précis	données assez sûres	25/01/1799	Lien fiche SisFrance
LE BLANC	4.18	Ressenti par la plupart, objets vibrent	calcul précis	données assez sûres	13/05/1836	Lien fiche SisFrance

Le site du projet est concerné par le risque sismique (niveau 2) et le risque mouvement de terrain consécutif de l'aléa retrait-gonflement des argiles. Il est également concerné par un risque d'inondation par remontée de nappes.

La commune de Le Blanc est concernée par un Plan de prévention des risques inondation et mouvements de terrain.

3.4.5.5. RISQUE FEU DE FORET

Les feux sont à la fois une cause et une conséquence du réchauffement climatique. Ils sont à l'origine d'une pollution de l'air, de l'eau et des sols. Ils peuvent également endommager des bâtiments et des infrastructures. Leur fréquence, notamment dans le contexte d'épisodes de sécheresse, peut compromettre le devenir de l'écosystème forestier.

Le risque de feu concerne une surface boisée minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts au sens strict, ces incendies peuvent concerner des formations subforestières de petite taille.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Indre indique que la commune de Le Blanc n'est pas concernée par le risque de feu de forêt. Toutefois, il convient de noter que le site borde un boisement sur la limite ouest.

Une consultation a été envoyée au SDIS 36 pour connaître leurs recommandations dans l'aménagement du projet (largeur de voiries citernes incendies ...)

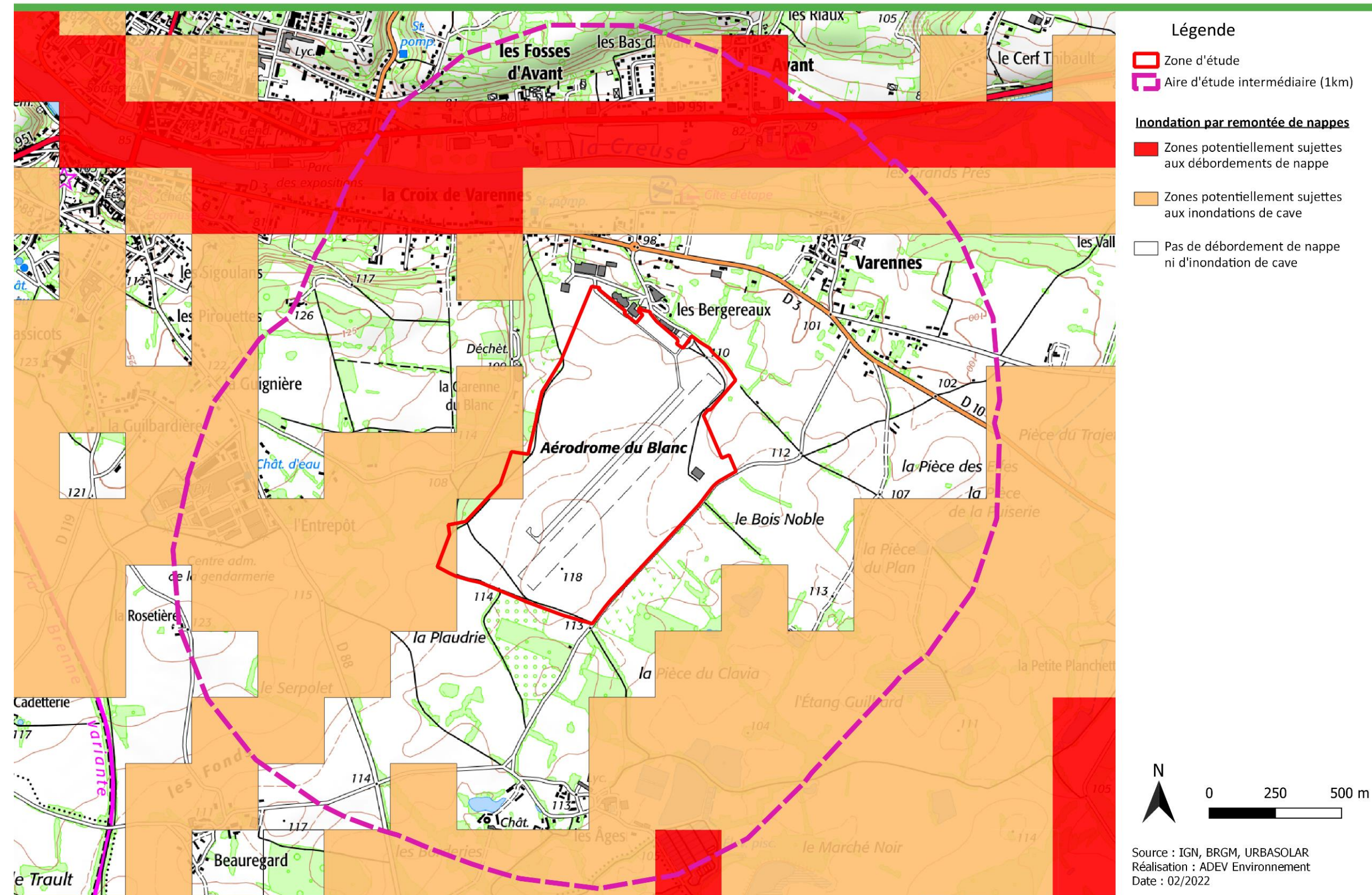
3.4.5.6. RISQUE SISMIQUE

L'aléa sismique est la possibilité, pour un site donné, d'être exposé à des secousses telluriques de caractéristiques données (exprimées en général par des paramètres tels que l'accélération, l'intensité, le spectre de réponse...).

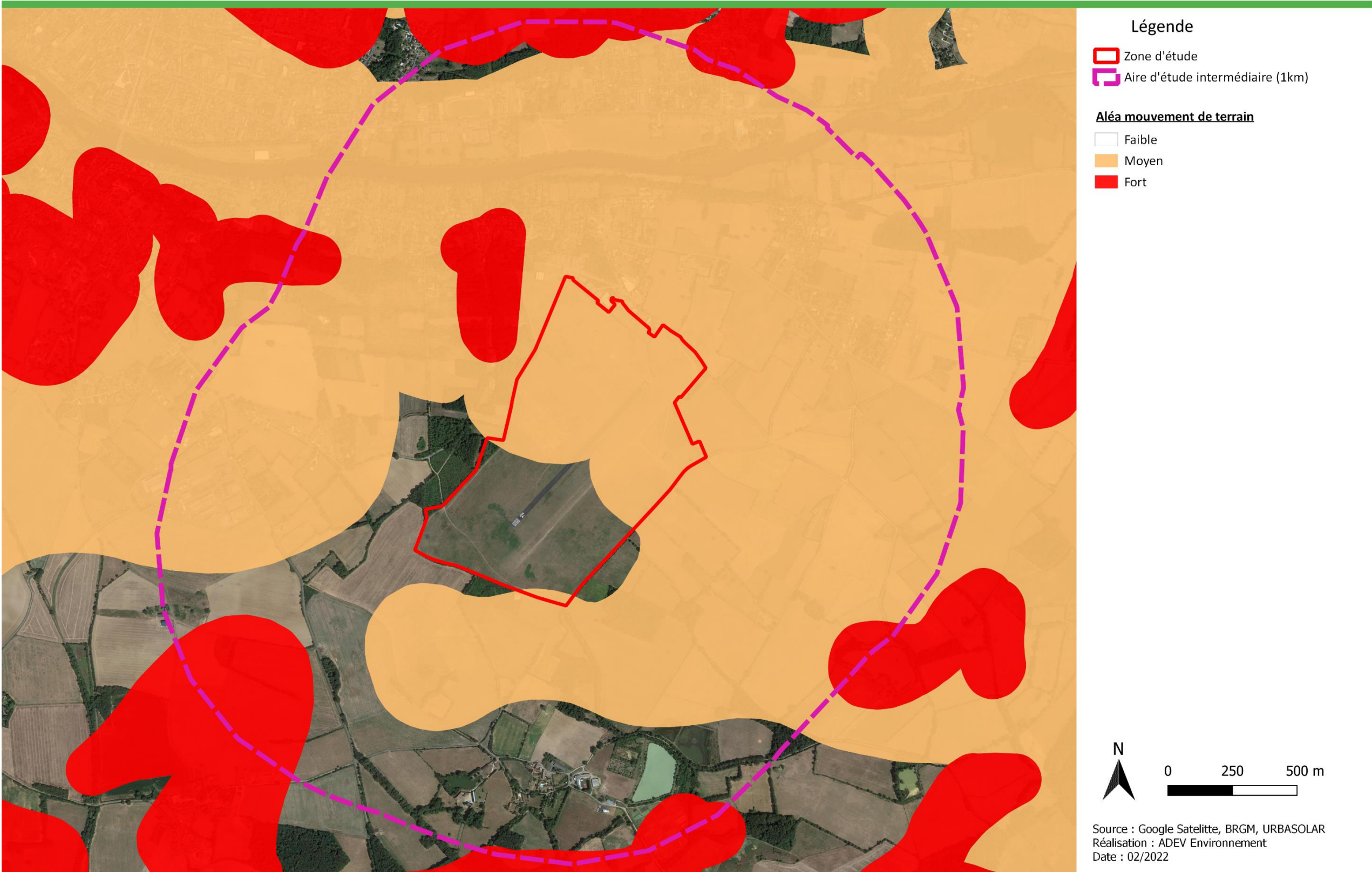
Le zonage sismique de la France est la traduction réglementaire de la carte de France de l'aléa sismique. Elle découpe le territoire français en 5 zones de sismicité (très faible, faible, modérée, moyenne, forte). Dans les zones 2 à 5, les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ».

Selon le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de Le Blanc est classée en zone de sismicité faible de niveau 2.

Le tableau, ci-après, liste les séismes ressentis sur la commune de Le Blanc :



Carte 50 : Aléa inondation par remontée de nappes



Carte 51 : Aléas de retrait gonflement des sols argileux

3.4.6. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES

3.4.6.1. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

❑ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (hors SEVESO)

La nomenclature ICPE couvrant un très large spectre d'activités pouvant présenter des risques vis-à-vis de l'environnement ou de la sécurité des citoyens, un recensement ICPE constitue une approche fiable et complète de l'évaluation des risques technologiques aux alentours d'un site.

L'évaluation des risques technologiques aux alentours du site d'étude est importante pour 2 principales raisons :

- Connaître les risques auxquels les équipements envisagés seront exposés en raison des autres activités à risques ;
- Connaître le cumul potentiel de risques qui découlera du côtoiement d'un parc photovoltaïque et des autres activités à risques.

Sont listées ci-dessous l'ensemble des activités soumises au régime des ICPE sur la commune de Le Blanc, ainsi que sur les communes de l'aire d'étude éloignée.

Dix établissements (cf. Carte 52) sont recensés dans l'aire d'étude éloignée. L'établissement le plus proche est situé à environ 1 075 mètres, il s'agit d'une installation de travaux mécaniques des métaux et alliages.

Tableau 79 : Sites relevant du régime des Installations Classées dans l'aire d'étude éloignée

Source : site Internet <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>

Nom établissement	Activités principales	Commune	Régime	SEVESO
BUTATGAZ SAS	Stockage de gaz inflammables liquéfiés	Le Blanc	A	Oui
VALIN Didier	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Le Blanc	E	Non
DILECTA	Métaux et alliages	Le Blanc	NC	Non
GIRAUD	Récupération de déchets triés	Le Blanc	NC	Non
René Giraud	Dépôt et triage de déchets	Le Blanc	NC	Non
SYMCTOM du Blanc	Collecte de déchets dangereux et non dangereux	Le Blanc	E	Non
SAB		Le Blanc	NC	Non
EURL DECAP-BRENNE (ex LAMBERT DECAPAGE)	Emploi ou stockage de produit très toxiques	Le Blanc	E	Non
GILLARD BODIN	Stockage, dépollution, broyage de véhicules	Le Blanc	NC	Non
Communauté de Com. Brenne Val de Creuse	Collecte de déchets non dangereux	Le Blanc	NC	Non

A : Autorisation / E : Enregistrement / DC : Déclaration avec Contrôle / D : Déclaration/ NC : inconnu

❑ ICPE classée « SEVESO »

Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les établissements en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso

seuil haut ». Les établissements militaires et les dangers liés aux rayonnements ionisants (nucléaires) ne sont pas concernés par cette directive.

D'après le recensement des établissements ICPE, il existe un site classé Seveso seuil bas sur la commune de Le Blanc. Il s'agit de l'établissement « BUTAGAZ SAS » situé à environ 2 200 mètres du site du projet. L'activité principale de cet établissement est Le stockage de gaz inflammables liquéfiés (cf. Carte 52).

3.4.6.2. AUTRES SITES INDUSTRIELS – DONNEES BASIAS

La base de données BASIAS (<http://basias.brgm.fr/>) dresse l'inventaire historique de sites industriels et activités de services, en activité ou non. Elle répertorie 83 installations au sein des communes présentes dans l'aire d'étude éloignée (cf. Carte 52). Parmi ces installations, 19 sont situés dans l'aire d'étude intermédiaire et trois sont localisées dans le périmètre du projet. Les fiches détaillées de ces trois installations sont présentées dans l'annexe 5.

Tableau 80 : Liste des sites BASIAS présent dans l'aire d'étude intermédiaire

Source : BRGM

Référence	État du site	Raison sociale	Commune	Activités
SITE DU PROJET				
CEN3601223	En activité	AEROCUB	Le Blanc	Station-service
CEN3601967	Activité terminée	CENTRAIR	Le Blanc	Construction aéronautique et spatiale
CEN3601792	En activité	AEROCUB	Le Blanc	Transports aériens (aérodromes)
AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE				
CEN3601201	En activité	Centre Administratif de la Gendarmerie	Le Blanc	Station-service
CEN3601207	Activité terminée	PINDRAIS (Mme) /ex PUIDRAIS Roger	Le Blanc	Station-service
CEN3601209	Activité terminée	STOCK /ex GAILLARD Bernard /ex EBRART	Le Blanc	Station-service
CEN3601219	Activité terminée	HURTEAU Gabriel	Le Blanc	Tôlerie-carrosserie
CEN3601221	En activité	RIDOIRE Roger	Le Blanc	Station-service
CEN3601225	Activité terminée	SAUSSIER fils /ex CALVET fils /ex BOYER Michel	Le Blanc	Station-service
CEN3601237	Activité terminée	CHANAUD Laurent	Le Blanc	Station-service
CEN3601965	Activité terminée	LECORAN Léo	Le Blanc	Station-service
CEN3601966	En activité	CENTRAIR	Le Blanc	Construction aéronautique et spatial
CEN3601214	Activité terminée	HESSLMANS /ex TRICHARD	Le Blanc	Station-service
CEN3601817	Activité terminée	Centre Administratif de la Gendarmerie	Le Blanc	Blanchisserie-teinturerie
CEN3601203	Activité terminée	LEGAULT Victor	Le Blanc	Station-service
CEN3601204	En activité	ILLOVIC-LOIRET (SARL) /ex MERIOT Roland	Le Blanc	Station-service

Référence	État du site	Raison sociale	Commune	Activités
SITE DU PROJET				
CEN3601791	Activité terminée	Commune du Blanc /ex ARMEES	Le Blanc	Champ de tir
CEN3601795	En activité	Centre Administratif de la Gendarmerie	Le Blanc	Entrepôt militaire
CEN3601894	Activité terminée	MUTH /ex RUTTO /ex DAUMAIN	Le Blanc	Station-service

3.4.6.3. SITES ET SOLS POLLUES

La base de données BASOL répertorie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. L’inventaire des sites pollués connus est conduit depuis 1994. Il est archivé dans la base de données nationale, BASOL, disponible sur le site Internet du Ministère en charge de l’environnement. Il a pour vocation à être actualisé de manière permanente.

La base de données BASOL (sites et sols pollués) répertorie 1 sites pollués (SSP000488301) sur la commune de Le Blanc (à environ 2 220 mètres du projet). Il s’agit d’un terrain situé en zone résidentielle et qui a accueilli de 1883 à 1961 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les installations de l'usine ont été démolies dans les années 60 avec l'arrivée du gaz naturel. Actuellement, le terrain, propriété de Gaz de France, comprend les bâtiments administratifs du centre EDF / GDF Services Indre en Berry.

3.4.6.4. LES SECTEURS D’INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

L’article L.125-6 du code de l’environnement modifié par l’article 173 de la loi ALUR, du 26 mars 2014 prévoit que l’État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d’Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci doivent comprendre les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie (notamment en cas de changement d’usage) la réalisation d’études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l’environnement. Le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 définit les modalités d’application.

Un SIS est présent dans l’aire d’étude éloignée. Il s’agit du terrain comprenant les bâtiments administratifs du centre EDF / GDF Services Indre en Berry cité précédemment (SSP00048830101).

3.4.6.5. RISQUE TECHNOLOGIQUE

Selon le DDRM de L’Indre, la commune de Le Blanc est concernée par les risques technologiques suivants : Transport de matières dangereuses (TMD), Rupture du barrage d’Éguzon et Industriel.

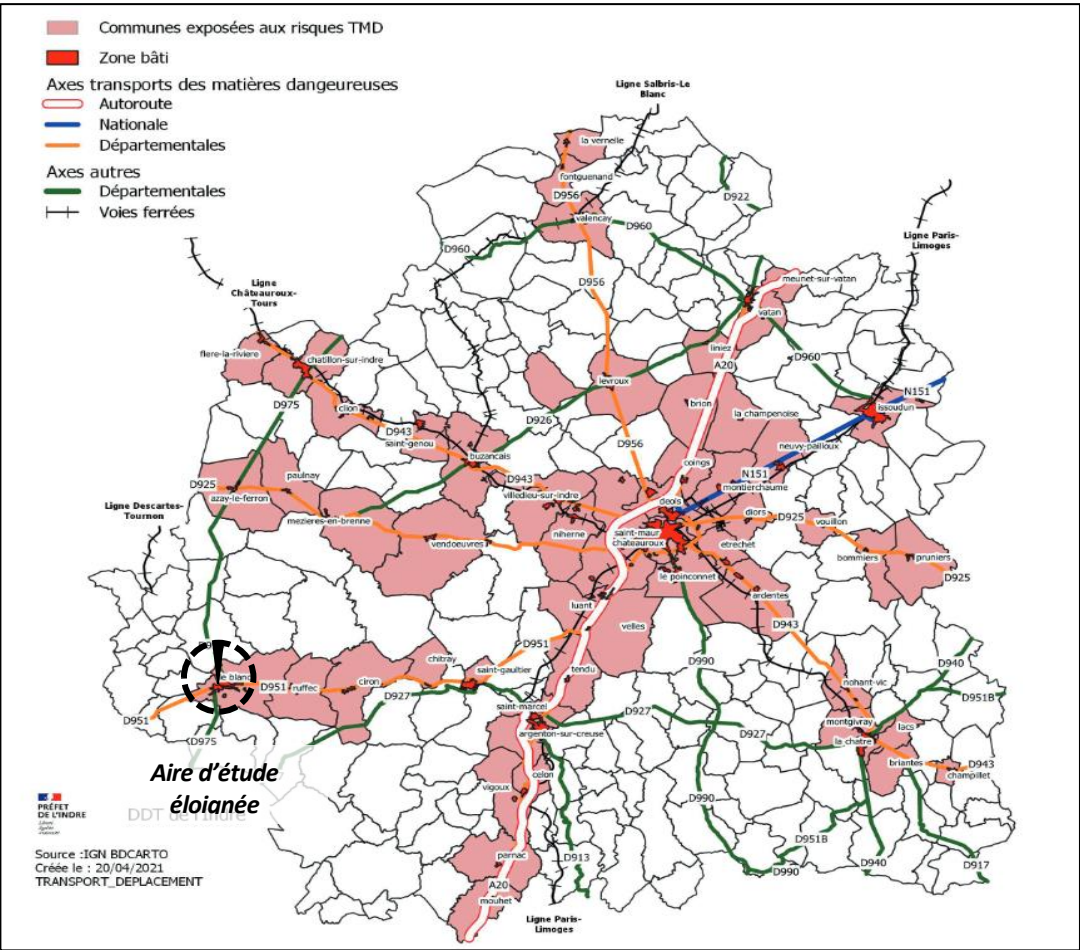
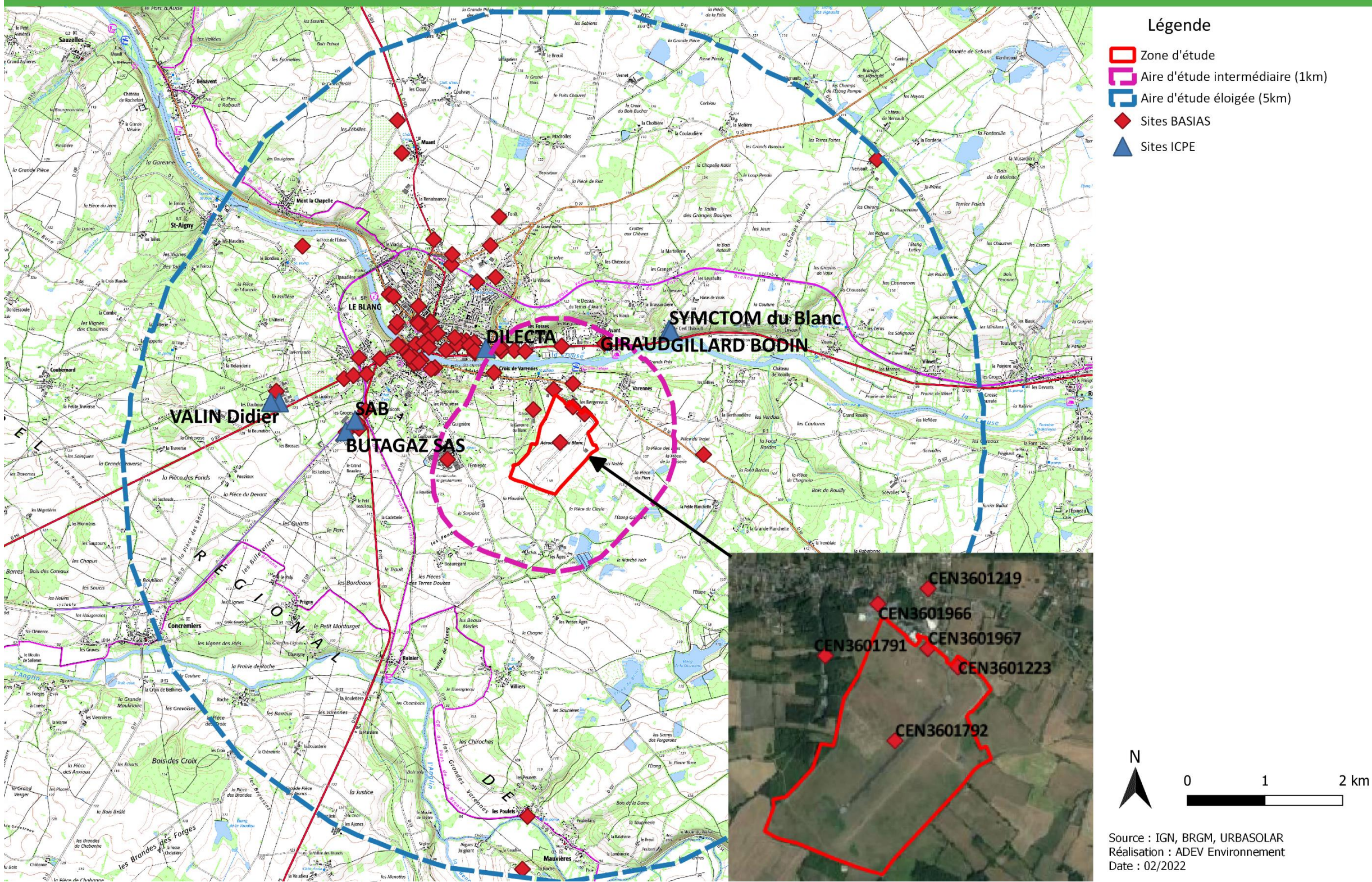


Figure 38 : Communes exposées au risque TMD dans le département de l’Indre

Source : DDRM de L’Indre

Dix sites ICPE ont été recensés dans l’aire d’étude éloignée dont une soumise au régime d’autorisation (SEVESO seuil bas).
Trois sites BASIAS sont présents sur l’emprise du projet. Aucun site/sol pollué n’est recensé sur le site du projet.
La commune de Le Blanc est concernée par 3 risques technologiques : Transport de matières dangereuses, Rupture de barrage et industriel.



Carte 52 : Sites ICPE et BASIAS dans l'aire d'étude éloignée

3.4.6.6. QUALITE DE L'AIR

Bilan de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire

La qualité de l'air en région Centre Val de Loire est suivie par Lig'Air, réseau de surveillance de la qualité de l'air dans la région Centre Val de Loire. Les données qui suivent proviennent du bilan annuel de la qualité de l'air pour la région Centre.

Les polluants qui ont dépassé des valeurs réglementaires durant l'année 2019, sur au moins une zone de surveillance sont l'ozone et les particules en suspension PM10. Les polluants mesurés pour les bilans régionaux annuels sont au nombre de 3 : L'ozone (O³), les Particules en suspension (PM10) et de dioxyde d'azote (NO₂)

Il y a eu des dépassements pour le dioxyde d'azote sur plusieurs agglomérations de la région, à proximité du trafic automobile.

Les Seuils d'Information et de Recommandation (SIR) sont dépassés pour les particules en suspension dans le Loiret (45) et pour l'ozone en Eure et Loir (28). Aucun épisode de pollution ayant déclenché un seuil d'alerte n'est survenu en 2019.

Tableau 81 : Bilan de la qualité de l'air en Centre Val de Loire en 2019

Source : LIG'AIR

Nombre de jours de dépassements des valeurs réglementaires survenus ou prévus au cours de l'année 2019

Département	Polluant	SIR			SA		
		survenus*	prévus	non confirmés	survenus*	prévus	non confirmés
18	Ozone O ₃	0	0	0	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	0	0	0	0	0	0
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0
28	Ozone O ₃	2	4	4	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	0	0	0	0	0	0
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0
36	Ozone O ₃	0	0	0	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	0	0	0	0	0	0
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0
37	Ozone O ₃	0	0	0	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	0	0	0	0	0	0
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0
41	Ozone O ₃	0	0	0	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	0	0	0	0	0	0
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0
45	Ozone O ₃	0	1	1	0	0	0
	Particules en suspension PM ₁₀	2	2	1	0	1	1
	Dioxyde d'azote NO ₂	0	0	0	0	0	0

* hors site trafic

Légende et informations

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

Ozone O₃ 180 µg/m³/h

Particules en suspension PM₁₀ 50 µg/m³/j

Dioxyde d'azote NO₂ 200 µg/m³/h

SA : Seuil d'Alerte

Ozone O₃ 240 µg/m³/3h - 300 µg/m³/3h - 360 µg/m³/h ou persistance

Particules en suspension PM₁₀ 80 µg/m³/j ou persistance

Dioxyde d'azote NO₂ 400 µg/m³/3h ou persistance

persistance = dépassement du SIR prévu pendant 2 jours consécutifs

Inventaire des émissions à l'échelle départementale

La ville géographiquement la plus proche du site étudié et pour laquelle un suivi de la qualité de l'air est assuré par l'association LIG'AIR est **Châteauroux** à environ une cinquantaine de kilomètres du Blanc.

En 2016, l'agglomération de Châteauroux a enregistré de très bons et bons indices de la qualité de l'air (indices verts 1 à 4) pendant 83 % des jours de l'année (contre 76 % en 2015 et 82 % en 2014). Les indices mauvais à très mauvais (indices rouges 8 à 10) ont été calculés 2 jours (contre 4 en 2015 et 5 en 2014), et ont atteint 9 sur 10 le 19 mars. Les indices 8 à 10 ont été enregistrés durant les épisodes de pollution généralisée par les particules PM10 qui se sont déroulés aux mois de mars et décembre.

La baisse des niveaux de particules en suspension et de dioxyde d'azote en site urbain observée depuis 8 ans se poursuit. Les concentrations moyennes en ozone sont stables par rapport à l'année dernière.

En 2016, le seuil d'information pour les particules PM10 a été dépassé 2 jours à la station urbaine Châteauroux sud (contre 4 en 2015, 5 en 2014 et 22 en 2013). Ces dépassements se sont déroulés lors d'épisodes de pollution aux particules en suspension en mars et décembre et étaient des épisodes généralisés de pollution sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Ils se sont déroulés lors de conditions anticycloniques froides peu propices à la dispersion des polluants, issus des chauffages, des véhicules et de l'agriculture.

Concernant l'ozone, le seuil d'information n'a été dépassé sur aucun site de l'Indre en 2016.

Pour l'ozone (en situation de fond), l'objectif de qualité de 120 µg/m³/8h pour la protection de la santé a été dépassé en 2016 comme les années précédentes. Les dépassements à la station Châteauroux sud ont été similaires à ceux de 2015 (10 jours contre 2 en 2014).

La valeur cible (120 µg/m³/8h à ne pas dépasser 25 jours par an en moyenne sur 3 ans), pour sa part, n'a été dépassée sur aucun site de l'Indre en 2016.

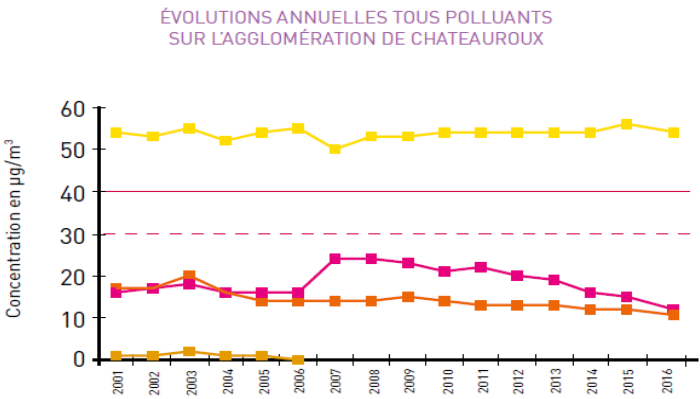
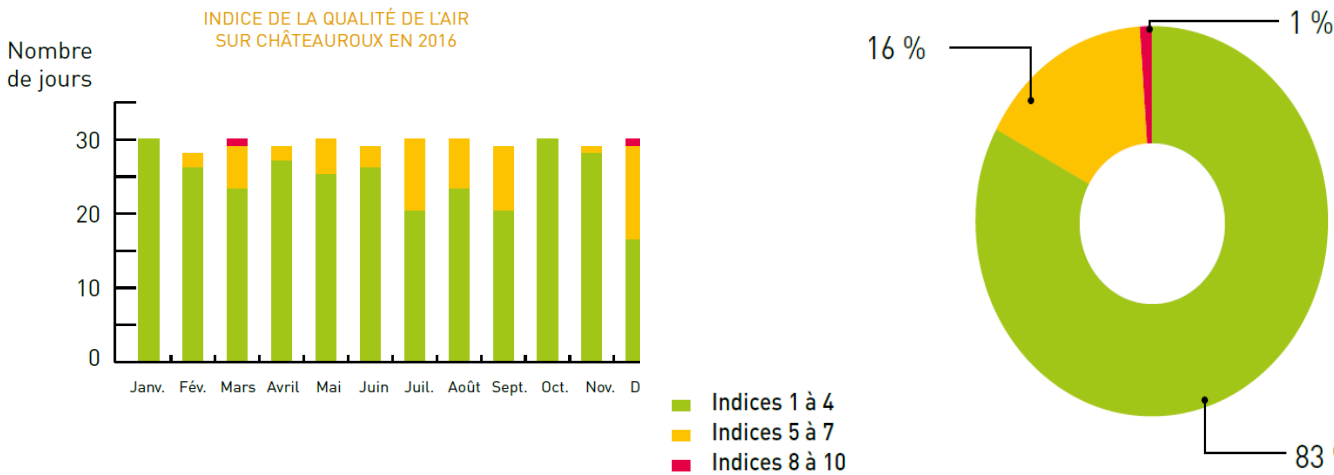


Figure 39: Indices de la qualité de l'air

Source : LIG'AIR

La répartition des émissions de Gaz à effet de serre par secteur d'activité et la quantité de polluant (en teqCO2) émise en 2018 dans le département de l'Indre sont présentées ci-dessous.

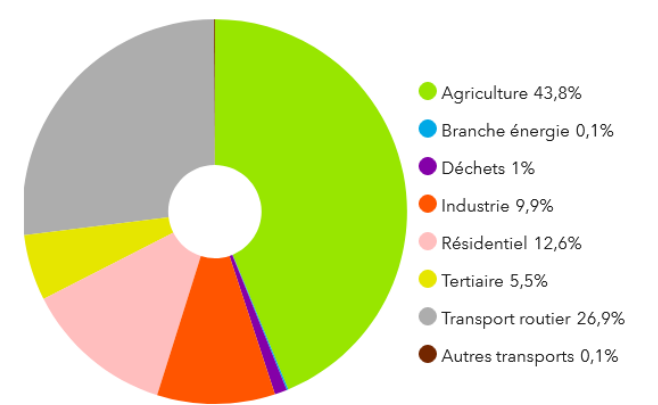


Figure 40 : Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2018 par secteur d'activité dans le département de l'Indre

Source : Lig'Air

L'agriculture est le principal secteur émetteur de GES suivi du secteur du transport routier. En 2018, la répartition des émissions de GES sur la commune de Le Blanc est estimée à environ 28 785 teqCO2 (Source : Lig'Air).

A l'échelle départementale, on constate que la qualité de l'air est bonne la majorité des jours de l'année. La commune de Le Blanc étant plus rurale et les sources de pollutions faibles, la qualité de l'air y est satisfaisante.

3.4.6.7. LES DECHETS

Les déchets ménagers

La compétence collecte et traitement des ordures ménagères est exercée par la Communauté de communes Brenne-Val de Loire. Sur le territoire de la Communauté de commune, le SYMCTOM gère cinq déchetteries situées à : Le Blanc, Bêlâbre, Rasimier, Rivarennnes et Tournon-Saint-Martin.

Les déchets de chantier

La déchetterie la plus proche prenant en compte les déchets de chantier, et notamment les déchets verts et les déchets d'emballage se situe à environ 49 kilomètres du site, à Bonneuil-Matours.

Tableau 82 : Centre de traitement des déchets de chantier les plus proches du site d'étude

Source : ffbatiment

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	VALORISATION
1 METAL FER RECYCLAGE	49,19 km	BONNEUIL-MATOURS	
2 SAS LOSTIS RECYCLAGE	52,83 km	INGRANDES	
3 PASCAULT SA	53,44 km	DESCARTES	

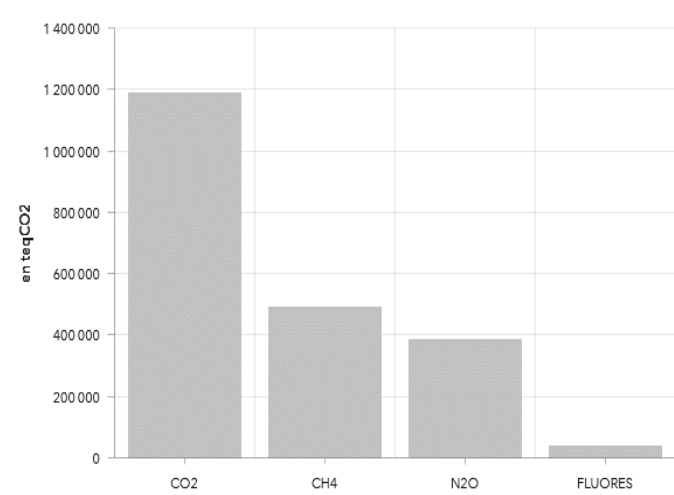


Figure 41 : Répartition des émissions par types de polluants en 2018 dans le département de l'Indre

Source : Lig'Air

Des équipements de gestion des déchets sont présents à proximité de la zone d'étude.

3.4.6.8. LES NUISANCES SONORES

Infrastructures bruyantes

Le classement sonore des infrastructures constitue le volet préventif de la politique nationale de lutte contre le bruit des transports terrestres, mis en place par la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

Il se traduit par la classification du réseau routier et ferroviaire en tronçons auxquels est affectée une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit » dans lesquels les bâtiments à construire doivent présenter une isolation acoustique renforcée.

Les catégories sonores sont classées de 1 à 4, respectivement de la plus à la moins bruyante.

Aucune infrastructure n'est considérée comme bruyante dans l'aire d'étude éloignée.

Activités bruyantes

Le site du projet est localisé sur le périmètre de l'aérodrome du Blanc dont l'activité génère des émissions sonores.

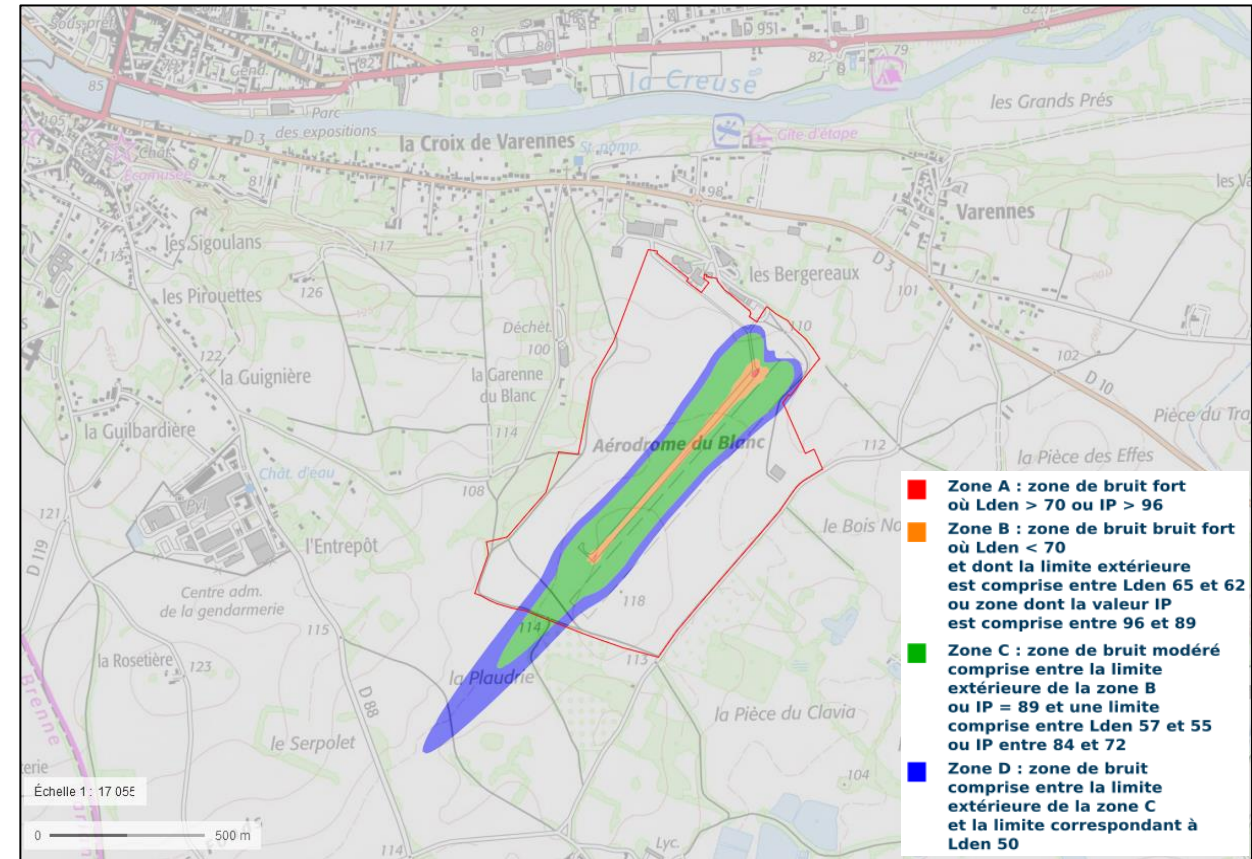


Figure 42 : Cartographie des zones affectées par le bruit de l'aérodrome du Blanc

Source : Géoportail

La zone d'étude est affectée par les émissions sonores de l'aérodrome du Blanc.

3.4.7. LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.4.7.1. L'EOLIEN

Au 31 décembre 2021, le parc éolien français atteint une puissance de 18,9 GW dont 1 GW a été raccordé au cours de l'année 2021, soit 8 % de moins qu'en 2020. La puissance des projets en cours d'instruction s'élève à 13,7 GW.

La production d'électricité éolienne s'est élevée à 36,8 TWh au cours de l'année 2021, soit 7,8 % de la consommation électrique française.

Près de la moitié de la puissance du parc national est située dans les régions Hauts-de-France (5,3 GW) et Grand Est (4,1 GW). Les autres régions ayant un parc dont la puissance est supérieure à 1 GW sont l'Occitanie, le Centre-Val de Loire, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays de la Loire et la Bretagne. À l'inverse, les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et les départements d'outre-mer représentent ensemble moins de 1,8 % de la puissance installée en France.

La région Centre-Val de Loire représente environ 7 % de la production d'énergie éolienne nationale au 30 décembre 2021 (France métropolitaine). On comptabilise à cette date, 136 parcs éoliens raccordés pour une puissance totale de 1 393 MW.

Le département de l'Indre représente environ 21 % de la production d'énergie éolienne régionale au 31/12/2021.

Tableau 83 : Production d'énergie éolienne régionale au 30/12/2021

Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance
Centre-Val de Loire	136	1 393	129	1 319
Cher	23	235	22	225
Eure-et-Loir	56	643	53	613
Indre	30	288	27	261
Indre-et-Loire	3	0	4	0
Loir-et-Cher	6	45	6	45
Loiret	18	183	17	175

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet, aucun parc éolien en activité n'est relevé.

3.4.7.2. LE PHOTOVOLTAÏQUE

La puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 14,0 GW à la fin de l'année 2021. Sur la totalité de l'année 2021, 2,8 GW supplémentaires ont été raccordés, contre 1,2 GW en 2020. Cette très forte augmentation s'explique par une hausse du nombre de raccordements, mais aussi par une proportion élevée de raccordements de centrales de fortes puissances.

La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'élève à 14,8 TWh au cours de l'année 2021, en hausse de 11 % par rapport à 2020. Elle représente 3,1 % de la consommation électrique française sur cette période.

Le développement du parc solaire photovoltaïque se poursuit. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur totalisent ainsi 68 % de la puissance nouvellement raccordée sur le territoire en 2021.

Il s'agit des régions disposant des capacités installées les plus élevées, représentant 73 % de la puissance totale raccordée en France en 2021.

A la fin de l'année 2021, la région Centre-Val de Loire possédait environ 676 MW de puissance installée, soit environ 4 % de la production au niveau national (France métropolitaine). A l'échelle régionale le gradient d'irradiation est orienté selon un axe sud-ouest/nord-est et évolue de 1 500 kWh/kWc au sud-ouest de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, à 1 300 kWh/kWc au nord du département de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

La puissance installée dans le département de l'Indre représente environ 21 % de la production d'énergie solaire régionale, ce qui le place devant les cinq autres départements de la région Centre-Val de Loire.

Le territoire de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse dans lequel s'inscrit le projet bénéficie d'un bon ensoleillement. En effet, le soleil est présent en moyenne 300 jours par an (environ 1 840 heures de soleil par an). Le potentiel d'énergie solaire du territoire se situe aux alentours de 1 450 kWh/m² en moyenne annuelle, ce qui traduit des potentialités modérées (par rapport au sud de la France par exemple).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet, aucun parc solaire en activité n'est recensé.

Tableau 84 : Production d'énergie solaire régionale au 30/12/2021

Source : SDES

	Totalité des installations au 31/12/2021		Totalité des installations au 31/12/2020	
	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance
Centre-Val de Loire	20 545	676	18 267	406
Cher	3 732	123	3 307	78
Eure-et-Loir	3 222	103	2 945	95
Indre	2 541	143	2 209	78
Indre-et-Loire	4 125	92	3 648	70
Loir-et-Cher	2 830	109	2 510	48
Loiret	4 095	106	3 648	37

3.4.7.3. BIOENERGIES

Au 31 décembre 2021, 365 installations ont injecté du biométhane, après production et épuration de biogaz, dans les réseaux de gaz naturel. Leur capacité s'élève à 6,4 TWh/an, en progression de 56 % par rapport à fin 2020.

Une capacité supplémentaire de 2,3 TWh/an a été installée au cours de l'année 2021, en hausse par rapport à l'année 2020 (1,7 TWh/an).

Le parc est constitué à 53 % de petites installations d'une puissance inférieure à 15 GWh/an, qui ne représentent que 29 % de la capacité totale installée. Les unités de méthanisation cumulent 91 % de la capacité totale du parc.

À la fin de l'année 2021, la capacité des 940 projets en file d'attente approche 19 TWh/an, en diminution de 16 % par rapport à fin 2020.

La production de biométhane injecté dans les réseaux continue sa progression. Elle s'établit à 4 338 GWh sur l'année 2021, soit une hausse de 96 % par rapport à l'année 2020.

Quatre régions, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, concentrent 62 % des capacités installées à la fin de l'année 2021 et 60 % des injections au cours de cette période. La Région Centre-Val de Loire représente 5 % de la capacité de production de biométhane en France métropolitaine, soit environ 331 GWh/an.

Aucune unité de méthanisation et de biogaz n'est présente dans l'aire d'étude éloignée

A l'échelle du département de l'Indre, plusieurs sites de production d'énergie renouvelable sont présents. Le potentiel d'énergie solaire du territoire de la communauté de commune Brenne-Val de Creuse se situe aux alentours de 1 450 kWh/m², ce qui témoigne d'une capacité de production modérée.

A ce jour, aucun parc photovoltaïque en activité n'est présent sur la commune du Blanc. Ce projet permettra donc de développer les capacités de production d'énergies renouvelables sur la commune.

3.4.8. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

3.4.8.1. TRANSPORT ROUTIER

Plusieurs voies sont présentes dans l'aire d'étude éloignée (cf. Carte 53), les plus important étant :

- La route départementale **RD 951** qui traverse l'aire d'étude d'est en ouest et qui relie Le Blanc à Ruffec ;
- La route départementale **RD 975** qui traverse l'aire d'étude sur un axe nord/ sud. Il permet de relier le bourg de Pouligny-Saint-Pierre au Blanc ;
- La route départementale **RD 3** qui passe au nord du site et qui parcourent la partie est de l'aire d'étude ;
- La route départementale **RD 950** qui longe la Creuse et qui parcourt la partie ouest de l'aire d'étude.

Le reste de l'aire d'étude est composé de petites voies départementales ou communales.

Le maillage routier est plus dense à l'ouest de l'aire d'étude éloignée. Les deux artères principales sont la RD 951 et la RD 975 qui permettent respectivement de traverser le territoire de l'aire l'étude d'est en ouest et du nord au sud.

Le site est accessible depuis la route des âges à l'est et la route de l'aérodrome au nord. Ces deux routes permettent de rejoindre des axes de circulation plus importants à savoir la RD 3 et la RD 10 au nord et la RD 88 au sud.

3.4.8.2. AUTRES TRANSPORTS

❑ *Transport ferroviaire et fluvial*

Aucun réseau ferré et fluvial n'est à signaler au sein de l'aire d'études éloignée.

❑ *Transport aérien*

La zone d'implantation potentielle du projet correspond à l'emprise de l'aérodrome du Blanc. Il s'agit d'un aérodrome civil, ouvert à la circulation aérienne publique, situé à environ 2 km à l'est de la ville du Blanc. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (aviation légère, parachutisme, aéromodélisme, ...).

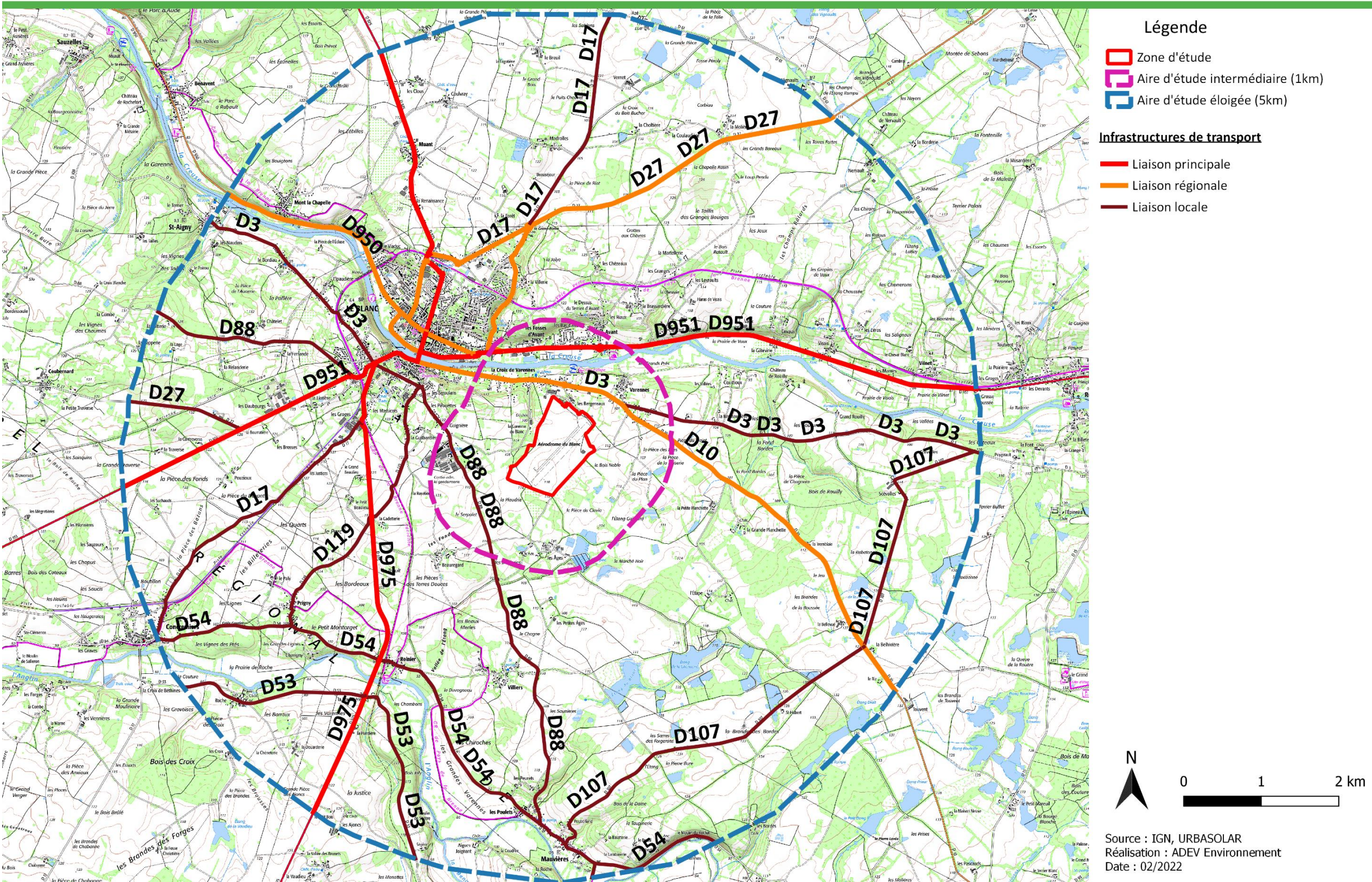
L'aérodrome dispose de deux pistes orientées nord-est sud-ouest :

- Une piste bitumée longue de 800 mètres et large de 20 ;
- Une piste en herbe longue de 1 050 mètres et large de 80, accolée à la première et réservée aux planeurs et aux avions de servitude.

L'aéroclub du Blanc propose sur le site de l'aérodrome des formations au pilotage de loisir, des vols de découverte en avion léger et la location d'avions.

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Le Blanc (36)

Réseau routier à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 53 : Infrastructures de transport routier

3.4.9. LES SERVITUDES

3.4.9.1. TRANSPORT AERIEN

Le site du projet est concerné par un SUP T5 : servitude aéronautique de dégagement. Les servitudes aéronautiques de dégagement sont créées afin d’assurer la sécurité de la circulation des aéronefs. Elles comportent :

- L’interdiction de créer ou l’obligation de modifier, voire de supprimer, des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité (lumineux, radioélectriques ou météorologiques) établis dans l’intérêt de la navigation aérienne ;
- L’interdiction de réaliser sur les bâtiments et autres ouvrages frappés de servitude aéronautiques des travaux de grosses réparations ou d’amélioration exemptés du permis de construire sans autorisation de l’autorité administrative.

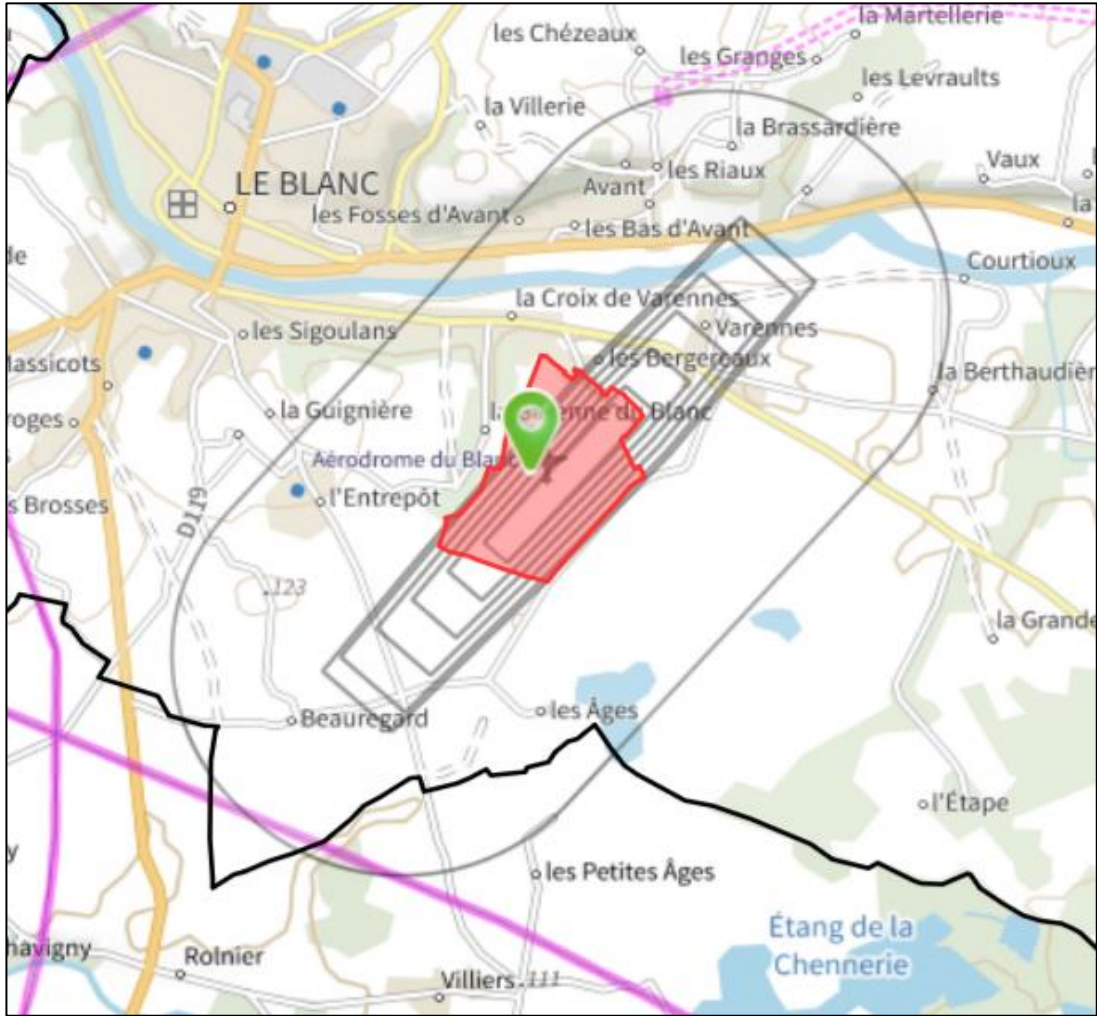


Figure 43 : Servitudes aéronautiques de l’aérodrome de Le Blanc

Source : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

3.4.9.2. TRANSPORT D'ELECTRICITE

Les consultations effectuées auprès d’ENEDIS ont permis de mettre en évidence la présence d’un réseau HTA et BT souterrain au nord-ouest, à l’extérieur de l’emprise du projet.

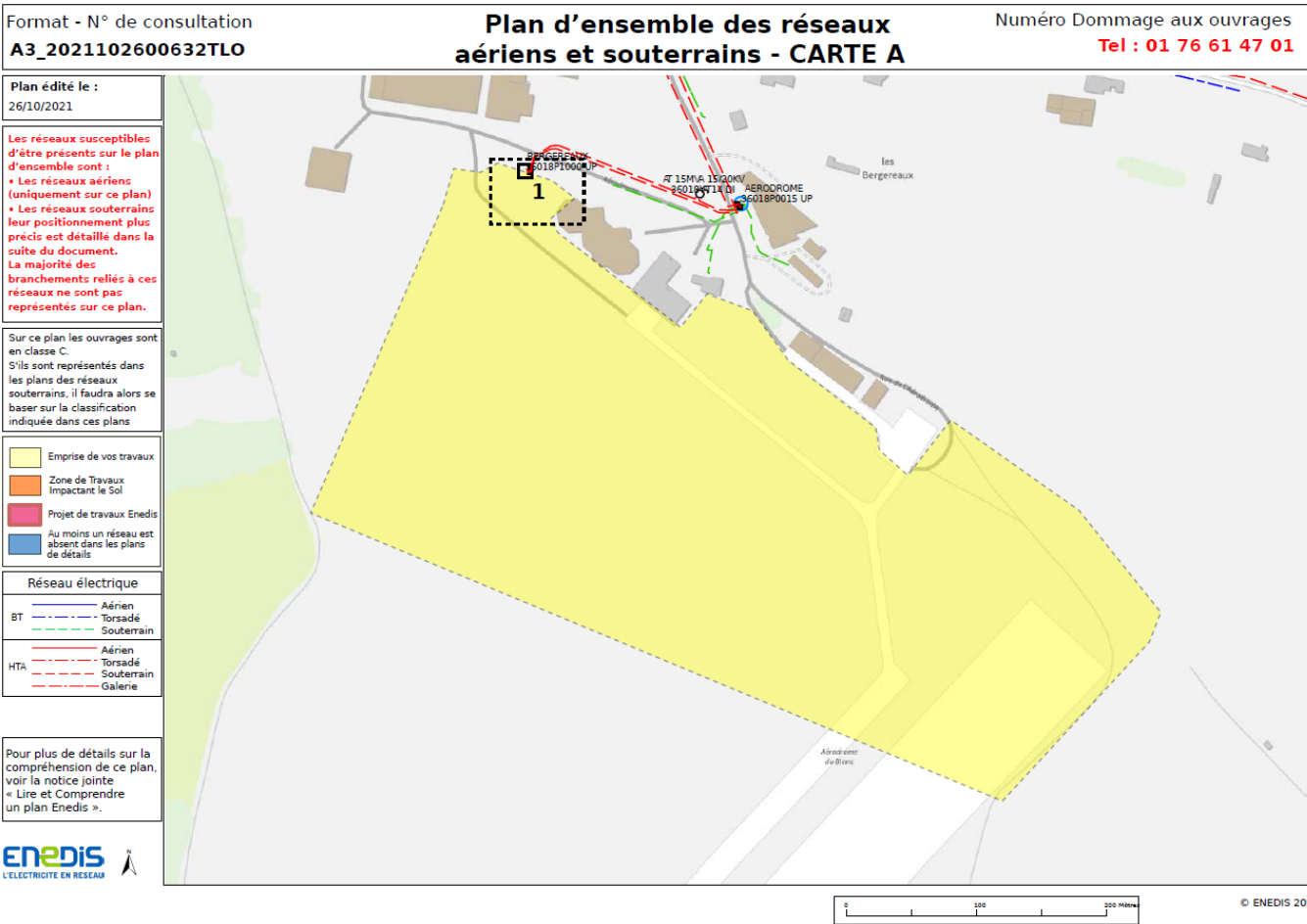


Figure 44 : Réseaux électriques aux abords de l’emprise du projet

Source : ENEDIS

3.4.9.3. TRANSPORT DE GAZ

Les consultations effectuées auprès de GRDF ont permis de mettre en évidence la présence de canalisation de gaz combustibles au nord-ouest, à l’extérieur de l’emprise du projet (ouvrages à plus de 3 mètres du site).

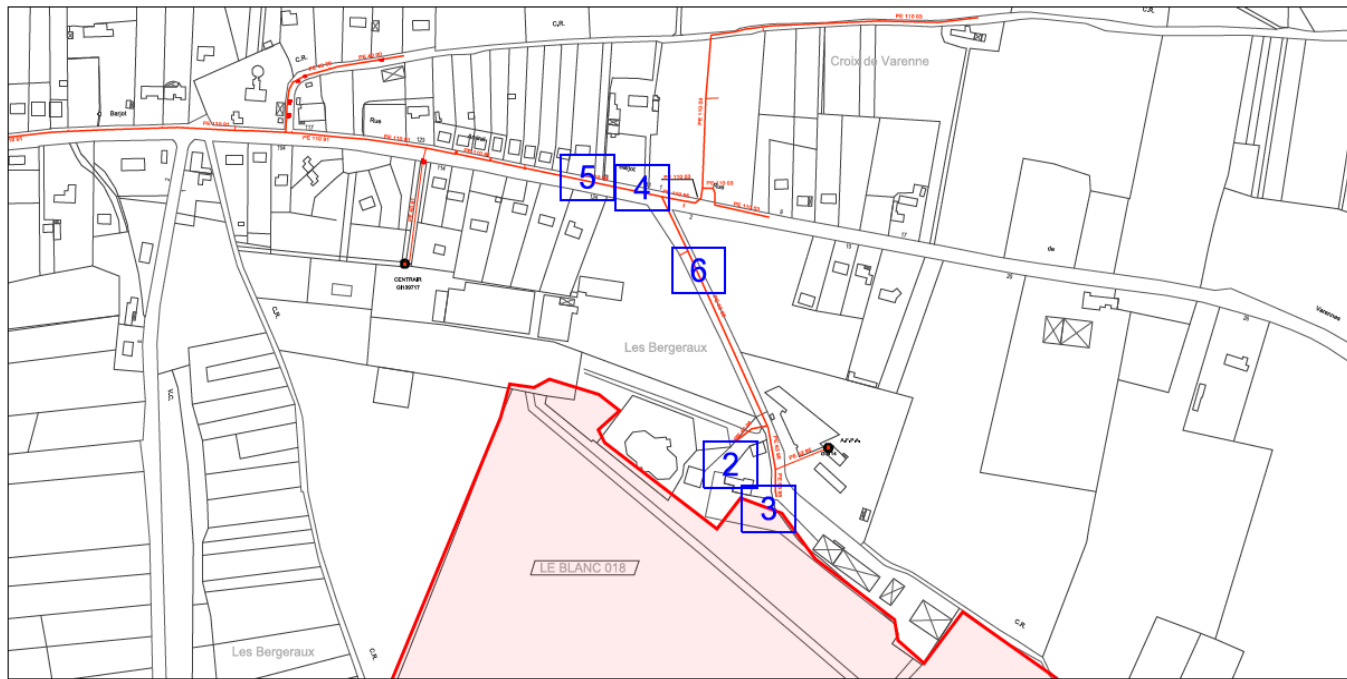


Figure 45 : Localisation des canalisations de gaz aux abords de l’emprise du projet

Source : GRDF

3.4.9.4. DEFENSE INCENDIE

Le SDIS 36 a été consultée dans le cadre du projet.

3.4.9.5. RESEAUX TELECOMMUNICATION

Une conduite allégée orange passe au nord de l’emprise du site.

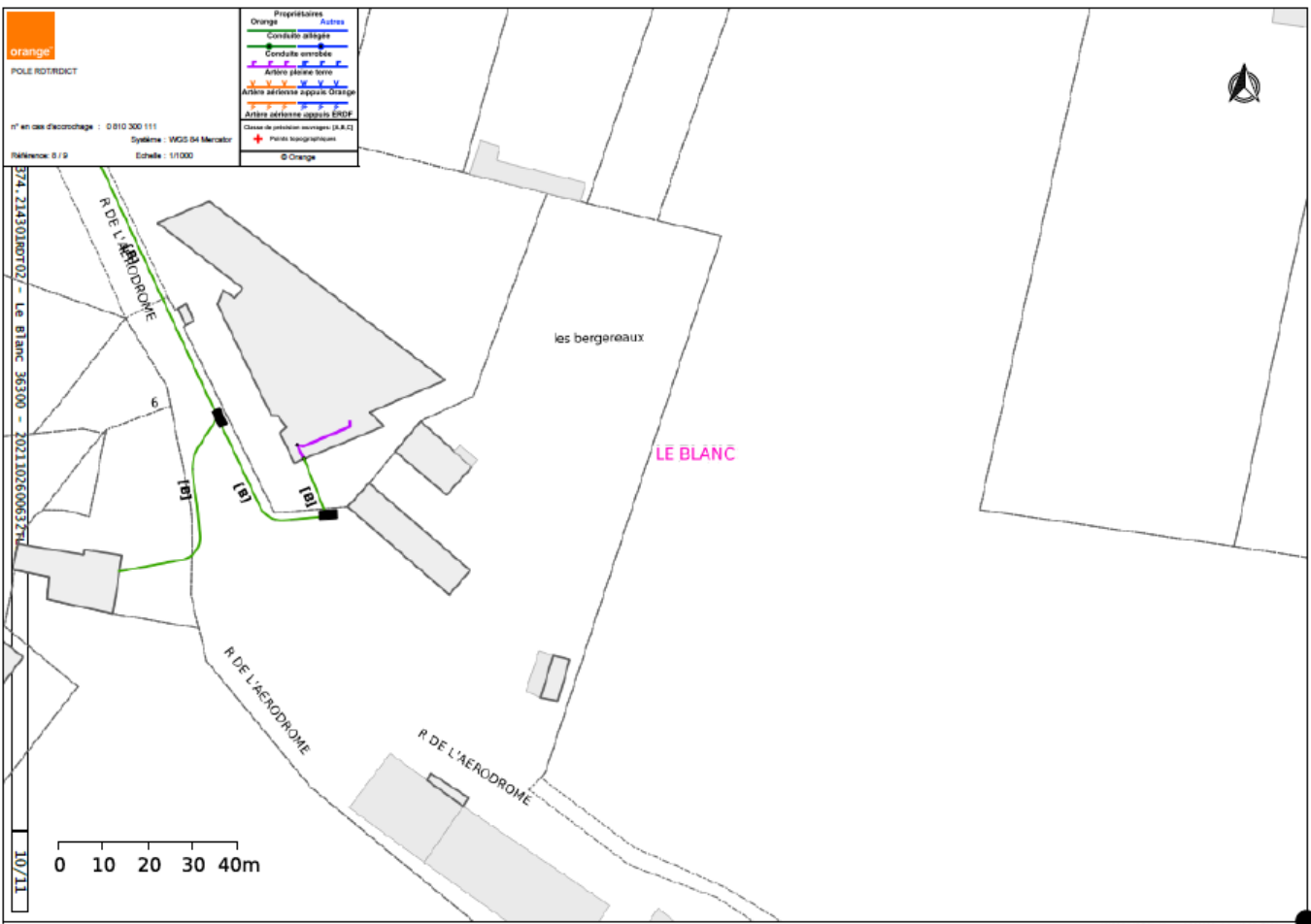


Figure 46 : Localisation du réseau Orange aux abords de l’emprise du projet

Source : ORANGE

3.4.9.6. ADDUCTION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Une canalisation d’eau potable passe au nord de l’emprise du projet.

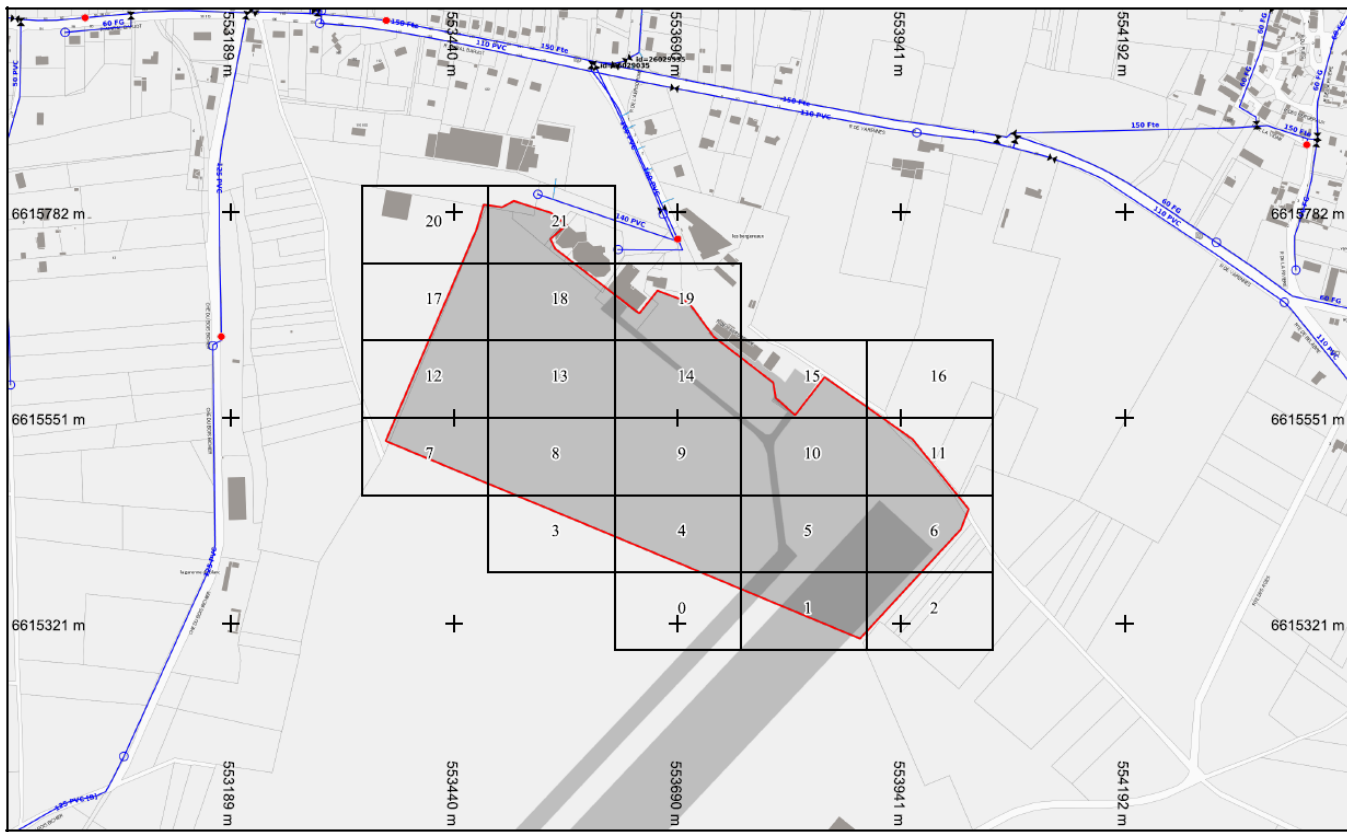


Figure 47 : Localisation des canalisations d'eau potable aux abords de l'emprise du projet

Source : VEOLIA

3.4.10. LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.4.10.1. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La commune de Le Blanc est couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Brenne-Val de Creuse, approuvé le 16/09/2021.

Le site du projet est compris dans une zone **AY** correspond : *à une zone urbanisée à vocation d'accueil d'activités économiques à dominante artisanale, industrielle et d'entrepôt, correspondant aux parcs d'activités présents sur le territoire, ainsi qu'à certains sites d'activités comprenant une grande entreprise ou plusieurs entreprises ».*

Les occupations et utilisations du sol interdites sont les suivantes :

- Exploitation agricole et forestière ;
- Hébergement ;
- Cinéma ;
- Salles d'art et de spectacles ;
- Équipements sportifs ;
- Centre de congrès et d'exposition ;
- Aménagement de terrains destinés à l'accueil des campeurs, des caravanes ou des habitations légères de loisirs ;
- Habitations légères de loisirs ;
- Stationnement des caravanes à ciel ouvert sur les unités foncières dépourvues d'habitation ;

- Dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité commerciale présente sur l'unité foncière ;
- Carrières et extractions de matériaux ;
- Affouillements et exhaussements de sol qui ne seraient pas commandés par la déclivité du terrain ou rendus nécessaire pour la réalisation d'une occupation ou utilisation du sol autorisée dans la zone.

Les occupations et utilisations du sol admises sous conditions particulières sont les suivantes :

- Logement, sous réserve :
 - soit d'être strictement nécessaire à la direction, la surveillance ou le gardiennage des constructions ou installations autorisées dans la zone et intégré (ou immédiatement accolé) au bâtiment d'activité ;
 - soit de correspondre à l'extension d'un logement existant implanté dans la zone ou à la construction d'annexes à ce logement ;
- Installations de production d'énergie renouvelable, sous réserve d'être compatible avec la vocation de la zone (éolienne domestique, ombrière photovoltaïque ...) ;
- constructions, installations, travaux et ouvrages techniques liés ou nécessaires soit à la réalisation d'infrastructures publiques, soit au fonctionnement des services publics, collectifs ou d'intérêt général (locaux techniques et industriels des administrations publiques ou assimilés, voie, liaison douce, espace de stationnement, réseaux, pylônes, transformateur d'électricité, station de pompage, aménagement hydraulique, ouvrage de défense incendie, ouvrage de gestion des eaux pluviales ...) sous réserve d'être compatibles avec la vocation de la zone.

Le zonage du PLUi en vigueur sur la commune du Blanc autorise les installations de production d'énergie renouvelable sur la zone d'implantation potentielle du projet.

3.4.10.2. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

La commune de Le Blanc est comprise dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) Brenne Marche approuvé le 06 février 2019. Les orientations globales du SCOT sont regroupées autour de 4 principaux axes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 85 : Orientations et objectifs du SCoT Brenne Marche

Axes	Objectifs
Axe 1 : Devenir un territoire connecté, accueillant les initiatives économiques et sociales	1.1. Connecter le territoire à ses voisins, notamment via l'aménagement numérique et les mobilités.
	1.1 Diffuser l'image du territoire et valoriser ses multiples ressources à travers l'économie touristique.
	1.2 Structurer les filières économiques existantes et développer l'attractivité du territoire.
	1.3 Consolider le maillage de services en place et stimuler les initiatives locales.
Axe 2 : Revitaliser le parc bâti existant pour permettre un accueil de population dans le contexte de la transition énergétique	2.1 Réactiver et adapter le parc bâti pour contribuer à l'accueil de population.
	2.2 Mettre en place les conditions pour l'amélioration significative du bâti.
	2.3 Prendre en compte la diversité des besoins en logement.

Axes	Objectifs
Axe 3 : Valoriser de façon complémentaire un territoire d'eau et de bocage, pour un territoire à énergie positive à horizon 2040	3.1 Développer les potentiels de production d'énergie renouvelable dans une logique de structuration de filières à l'échelle du SCoT pour favoriser les retombées économiques locales.
	3.2 Soutenir le secteur agricole, premier aménageur
	3.3 Préserver les caractéristiques des grandes unités paysagères, génératrices de l'identité du territoire.
	3.4 Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les continuités écologiques.
	3.5 Prendre en compte le coût environnemental des nouvelles installations et gérer durablement les ressources.
Axe 4 : Affirmer la vocation de tous les maillons du territoire (de la notion de proximité à la centralité)	4.1 Consolider le premier niveau de l'armature : les bourgs des communes rurales, maillons essentiels de la chaîne de la proximité.
	4.2 Organiser le territoire autour de pôles-relais de services.
	4.3 Définir une armature adaptée aux pratiques des habitants et prenant en compte la proximité des pôles voisins.

L'objectif 3.1 du SCOT a été décliné en 2 sous-objectifs qui consistent notamment à :

- Développer un mix énergétique en gérant durablement la diversité des ressources du territoire,
- Accorder et localiser les potentiels de production d'énergies renouvelables en fonction des diversités des ressources du territoire, des paysages et des sensibilités environnementales.

Le projet répond à L'objectif 3.1 de l'axe 3 des orientations du SCOT Brenne Marche.